



Chambre régionale des comptes

Grand
Est

Rapport
d'activité **2024**

Rapport
d'activité
2024

Sommaire



4 Éditorial

La Chambre

- 6 Les temps forts de l'année 2024
- 8 Le périmètre des contrôles
- 9 Les chiffres clés 2024
- 10 Une Chambre en mouvement
- 12 Des métiers qui font la Chambre
- 14 Une Chambre ouverte sur l'international
- 15 Un collectif de travail formé et sensibilisé

Contrôler

- 17 Le contrôle des comptes et de la gestion
- 21 Le contrôle budgétaire
- 23 Un premier audit flash
- 24 Un premier bilan du régime de responsabilité des gestionnaires publics
- 26 La participation active de la Chambre aux travaux communs
- 28 L'accès à l'enseignement supérieur dans les départements de la Meuse, de la Haute-Marne et des Vosges : le rôle des collectivités
- 30 Un premier contrôle commun avec la Cour des comptes du Land de Sarre



Conseiller

- 33 Le rapport sur les finances publiques régionales
- 39 Le conseil aux collectivités : l'unité de contrôles préventifs
- 40 Le conseil avant projet d'investissement exceptionnel
- 41 La première évaluation conduite par la Chambre
- 44 La Chambre se dote d'un conseil scientifique

Communiquer

- 47 La Chambre formule des recommandations qui sont suivies
- 48 La Chambre à la rencontre des territoires
- 50 La Chambre à l'écoute des citoyens
- 51 La Chambre ouvre ses portes aux lycéens
- 52 Le dialogue de la Chambre avec le monde universitaire
- 54 La Chambre, lieu d'échanges privilégié pour les juridictions financières
- 56 2 000 visiteurs à la Chambre aux journées du patrimoine
- 57 Les contrôles publiés en 2024
- 58 La Chambre dans les médias



Éditorial du président Christophe Strassel

Le rapport d'activité que vous avez entre les mains résulte de la contribution de tous les membres de la chambre régionale des comptes Grand Est, qui se sont mobilisés pour rendre compte au mieux de leur mission. Mais il s'est aussi ouvert aux apports des interlocuteurs et partenaires de la Chambre : élus, représentants des administrations, homologues étrangers et universitaires ont, en effet, accepté de nous livrer, dans les pages qui suivent, leur vision de notre institution et de son action. Ce regard à 360° reflète la volonté d'ouverture de la Chambre sur son environnement et le fait qu'elle ambitionne d'être un acteur fédérateur au service de l'amélioration de la gestion locale et du service rendu par les administrations publiques à nos concitoyens.

La structure de ce rapport reflète la diversité de nos missions, qui se sont fortement enrichies au cours des dernières années. **Celles-ci tiennent en trois mots : contrôler, conseiller, communiquer.**

Contrôler. C'est la mission historique des juridictions financières, celle qui leur permet de s'assurer de la régularité de l'utilisation de l'argent public et d'identifier et de réprimer les atteintes à la probité. Elle se traduit notamment par la mise en œuvre du nouveau régime de responsabilité unique des gestionnaires publics qui, depuis 2023, a profondément renouvelé le cadre de la gestion publique, en permettant notamment au juge financier (c'est-à-dire, la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes) de proportionner les sanctions à la gravité des irrégularités constatées à leur impact sur les finances publiques. C'est également cette mission de contrôle qui permet à la Chambre de prononcer dans ses rapports des « rappels du droit » appelant les collectivités à se mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ces « rappels du droit » apportent une contribution particulièrement bienvenue à l'amélioration de la régularité de l'action publique dans notre région : dans plus de 80% des cas, ils sont mis en œuvre dans un délai inférieur à un an.

Conseiller. Il s'agit là de la mission essentielle des chambres régionales des comptes, celle qui leur permet de contribuer de la manière la plus décisive à l'amélioration de la qualité de la gestion locale. Elle permet à notre institution, à l'occasion des contrôles qu'elle mène, de proposer des mesures visant à améliorer l'efficacité des politiques mises en œuvre par les collectivités, c'est-à-dire, leur capacité à atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés au moindre coût pour les finances publiques. Notre coopération avec nos homologues allemands (Cours des comptes du Land de Sarre et du Land de Bade Wurtemberg) nous a permis de constater que cette notion se retrouve outre-Rhin sous le nom de *Wirtschaftlichkeit* ou « économie ». Cette convergence des perspectives entre institutions de contrôle n'est pas un hasard. Dans le contexte qui prévaut aujourd'hui dans l'Union européenne en général et en France en particulier, les attentes vis-à-vis des politiques publiques sont élevées : santé, éducation, sécurité, cohésion sociale et territoriale, jamais les besoins n'ont semblé aussi importants. Pour autant, jamais la nécessité d'efficacité dans l'utilisation des moyens publics n'a été aussi pressante. Au niveau de la gestion locale qui est le sien, la chambre régionale des comptes Grand Est s'est mise au service de cet objectif d'efficacité en s'efforçant de faire, à l'occasion de ses contrôles, des recommandations moins nombreuses mais davantage ciblées sur les enjeux les plus importants. Elle le fait également en mettant en œuvre de nouveaux types de travaux, notamment des évaluations de politiques publiques : la première d'entre elles a été conduite en 2024, à la demande de M. Franck Leroy, président de la région Grand Est, sur la situation et les perspectives des aéroports de taille intermédiaire de la région (Strasbourg, Metz-Nancy Lorraine et Vatry). Ce rapport a permis, au mois de mars 2025, la remise d'un rapport qui a abouti à six recommandations, à travers lesquelles la Chambre a eu à cœur de considérer à la fois l'impératif d'une utilisation efficace des moyens publics et la nécessité d'améliorer la qualité du service rendu à nos concitoyens par ces équipements. À ce titre,



elle s'efforce de plus en plus souvent d'adopter le point de vue des usagers des services publics, en recueillant désormais régulièrement leur avis. Enfin, il faut préciser que la mission de conseil ne se réduit pas aux rapports remis par la Chambre ; elle se traduit aussi par les contacts confiants que celle-ci s'efforce de nouer au quotidien avec les élus et les administrations pour répondre à leurs questions et éclairer leurs décisions.

Communiquer. Cette mission est indissociable des deux premières. Elle ne résulte pas d'une préoccupation récente ou d'une mode, mais du fondement même du rôle des juridictions financières dans notre pays. Dès 1789, les rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ont ainsi prévu que « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » ; autrement dit, l'information des citoyens sur la qualité de la gestion publique est un élément essentiel du fonctionnement de notre démocratie. Les chambres régionales des comptes s'investissent désormais pleinement dans cette mission en faisant mieux connaître les résultats de leurs contrôles. Elles le font également en s'ouvrant largement au grand public : la Chambre a ainsi reçu près de 2000 personnes à l'occasion de la journée européenne du patrimoine en septembre 2024 ; elle accueille très régulièrement les étudiants des universités de la région (Strasbourg, Lorraine, Reims Champagne-Ardenne) dans le cadre du partenariat qu'elle a instauré avec ces dernières.

Un point d'appui d'activité est le reflet de ces missions multiples. Il traduit l'engagement de tous les membres de la chambre au service de l'intérêt général et le rôle de "base de confiance" qu'ils accomplissent de jour en jour, entre les collectivités et les citoyens du Grand Est.

Christophe Strassel

Les temps forts de l'année 2024



Mars

Journée des droits des femmes

Le 12 mars à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, la Chambre a organisé une exposition et un quizz portant sur les femmes et le sport.



Conférence-débat sur les évolutions démographiques récentes dans le Grand Est

Le 15 mars, Vivien Heim, directeur régional adjoint de l'INSEE, a animé une conférence-débat relative aux évolutions démographiques que la région Grand Est a connues au cours de la période de 2015 à 2021.



Accueil d'étudiants de l'université de Reims Champagne Ardenne

Le 27 mars, la Chambre a accueilli les étudiants de 1^{er} année du master « droit des collectivités territoriales » de l'université de Reims Champagne Ardenne, accompagnés par Olivier Dupéron, professeur de droit public et vice-président de l'université, pour une présentation des missions et des métiers des chambres régionales des comptes et une séance de travaux pratiques sur le contrôle des comptes et de la gestion.



Avril

Installation du nouveau vice-président

Le 5 avril, Philippe Buzzi, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été installé en qualité de vice-président de la Chambre régionale des comptes Grand Est, en présence de Flora Séguin, secrétaire générale adjointe de la Cour des comptes.



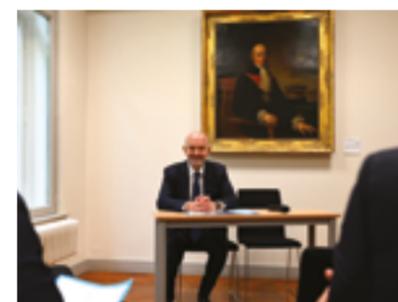
Accueil d'une classe du lycée des Pontonniers

Le 12 avril, la Chambre a reçu une classe de terminale du lycée des Pontonniers de Strasbourg. Après une présentation des métiers et travaux des chambres régionales des comptes, les lycéens ont pris part à une simulation de délibéré en salle d'audience, en présence d'Olivier Faron, recteur de l'académie de Strasbourg.

Mai

Visite du Premier président

Le 22 mai, la Chambre a accueilli Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes, qui est intervenu sur la situation des finances publiques et sur l'évaluation des politiques publiques.



Juin

Journée de formation et d'échanges sur la probité dans la commande publique

Le 20 juin, le ministère public a organisé une journée de formation et d'échanges avec des magistrats judiciaires et officiers de police judiciaire sur le thème de la probité dans la commande publique.

Visite du rapporteur général

Le 28 juin, Yves Rolland, rapporteur général du rapport public et des programmes de la Cour des comptes, et Sylvain Maréchal, chargé de mission, ont animé une journée d'échanges consacrée à la programmation des travaux des juridictions financières.



Juillet

Séminaire intersections des CRC Grand Est et Ile-de-France

Le 2 juillet, la 3^e section de la Chambre régionale des comptes Grand Est et la 5^e section de la Chambre régionale des comptes Ile-de-France se sont réunies à Metz pour une journée d'échanges intersections.

Septembre

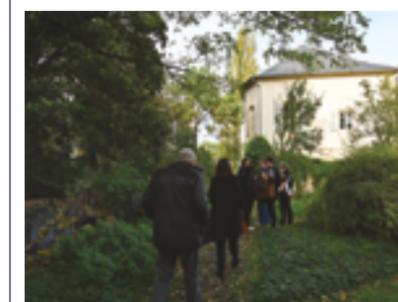
Journées européennes du patrimoine

À l'occasion des journées européennes du patrimoine, la Chambre a accueilli, le samedi 21 et le dimanche 22 septembre, près de 2 000 visiteurs.

Octobre

Festival international de géographie de Saint-Dié

Le 4 octobre, dans le cadre du festival international de géographie de Saint-Dié, le président a animé une table ronde consacrée aux espaces transfrontaliers de la région Grand Est et à l'enjeu qu'ils constituent pour les finances publiques. Cette table ronde a réuni Grégory Hamez, géographe, Vivien Heim, directeur régional adjoint de l'INSEE Grand Est, Olivier Jacquin, sénateur de Meurthe-et-Moselle, et Michel Liebgott, président de la communauté d'agglomération du Val de Fensch.



Participation à « Jard'in Metz »

Le dimanche 13 octobre, 300 visiteurs ont découvert le jardin de la Chambre dans le cadre de la manifestation « Jard'in Metz », organisée par la ville de Metz et la métropole de Metz.

Novembre

Installation du conseil scientifique

Le 15 novembre à Reims, le conseil scientifique de la Chambre régionale des comptes Grand Est a été installé en présence d'Henri Prévost, préfet de la Marne, de Christophe Clément, président de l'université de Reims Champagne Ardenne et d'une douzaine d'universitaires.

Le périmètre des contrôles

La Chambre exerce sa compétence sur plus de 9 500 organismes locaux implantés dans la région. La catégorie principale comprend plus de 5 200 communes et leurs groupements, avec plus de 12 Md€ de recettes annuelles. S'y ajoutent les départements et la région pour plus de 9 Md€, ainsi que le secteur sanitaire et médico-social, qu'il soit public comme les hôpitaux (près de 10 Md€ de recettes annuelles) ou privé comme les cliniques. La compétence de la Chambre s'étend également à d'autres organismes, dès lors qu'il existe un financement public local.

En 2024, 34,4 Md€ sont soumis au contrôle de la Chambre régionale des comptes



29%

244
Établissements sanitaires et sociaux



19%

5 119
Communes



18%

153
Structures intercommunales



17%

8 départements et la Collectivité européenne d'Alsace



9%

La Région



8%

3 998
Autres personnes de droit public *

* Auxquels s'ajoutent 745 établissements publics locaux d'enseignement dont l'ensemble des données financières n'a pu être consolidé à la date de publication du rapport.

Les chiffres clés 2024

Activités

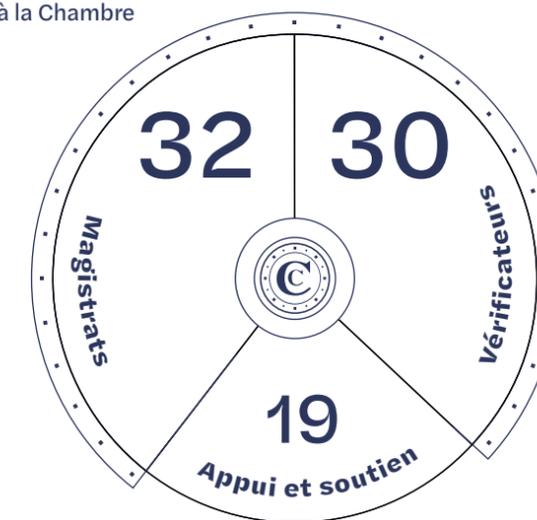
494 missions sur le terrain

68 192 km parcourus en voiture

32 148 km parcourus en train

Ressources humaines

81 Personnes travaillent à la Chambre
48 ♀ Femmes
33 ♂ Hommes



33

Rapports publiés



51

Rapports d'observations provisoires envoyés



50

Rapports d'observations définitives envoyés



47 Avis budgétaires rendus



109 délibérés

Suivi des recommandations



186

Recommandations formulées



82%

des recommandations mises en œuvre

Communication



34 628

Visites du site internet de la Chambre



737

Citations des travaux de la Chambre tous medias confondus

Une Chambre en mouvement

1^{er} janvier

Laurent Badat, conseiller, lauréat du tour extérieur de conseiller de CRC

Rachel Baral, conseillère, lauréate du tour extérieur de conseiller de CRC

Sandra Rogisz, conseillère, lauréate du tour extérieur de conseiller de CRC



4 janvier

Luc Héritier, conseiller référendaire, vice-président de la CRC Pays de la Loire à compter du 5 janvier 2024



31 janvier

Louis-Alexis Gauroy, attaché principal, affecté à la Troisième Chambre de la Cour des comptes en tant que vérificateur à compter du 1^{er} février 2024

1^{er} février

Élodie Hubert, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social, accueillie en détachement au grade de conseillère

29 février

Stéphanie Delebarre, conseillère, mutée à la CRC Hauts-de-France à compter du 1^{er} mars 2024

1^{er} avril

Philippe Buzzi, conseiller référendaire, nommé vice-président à compter du 1^{er} avril 2024



Mathieu Plésiat, administrateur territorial, accueilli en détachement au grade de conseiller

15 avril

Valérie Goetz, administratrice territoriale hors classe, accueillie en détachement au grade de première conseillère

30 avril

Pierre Lièvre, conseiller président, muté à la CRC Normandie à compter du 1^{er} mai 2024



1^{er} septembre

Sophie Beckrich, inspectrice principale des finances publiques, accueillie en détachement en tant que vérificatrice

Cindy Haag, attachée principale d'administration de l'État, accueillie en détachement en tant que vérificatrice

Pauline Philizot, attachée d'administration de l'État, accueillie en détachement en tant que vérificatrice



30 septembre

Corinne Gertsch, attachée, admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2024

1^{er} novembre

Didier Simonin, administrateur territorial hors classe, accueilli en détachement au grade de premier conseiller

31 décembre

Erwann Dumont, premier conseiller, détaché dans le corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel à compter du 1^{er} janvier 2025

Marina Albrecht, première conseillère, mutée à la CRC Bourgogne Franche-Comté à compter du 1^{er} janvier 2025

Thomas Alis, conseiller, muté à la CRC Occitanie à compter du 1^{er} janvier 2025

13 stagiaires accueillis en 2024

Durée totale des stages :
27 mois et 11 jours

Profils des stagiaires :

- 1 élève administrateur territorial
- 1 élève directeur d'hôpital
- 1 inspectrice de l'action sanitaire et sociale
- 4 étudiants en 2^e année de master
- 2 étudiants en 1^{re} année de master
- 1 étudiant en 1^{re} année
- 2 lycéens (élèves de seconde)
- 1 collégien (élève de troisième)

Provenance des étudiants :

- 4 étudiants inscrits à l'université de Lorraine,
- 1 à l'université de Strasbourg,
- 1 à l'université de Reims Champagne-Ardenne,
- 1 à l'IEP de Strasbourg

Filières des étudiants :

- 4 étudiants en droit, science politique
- 2 en économie, gestion
- 1 en sciences humaines



Des métiers qui font la Chambre

Christophe Berthelot

Président de section

Placé au sein de la Chambre, au contact des équipes de contrôle et de la présidence, quels sont les rôles et missions du président de section ?

Je pourrais répondre – en utilisant une image du monde musical – que le président de section peut être aussi bien le « chef d'orchestre » et « l'homme-orchestre » (ou la « femme-orchestre ») de sa section...

« **Chef d'orchestre** », il organise le programme des contrôles de la section avec les magistrats et vérificateurs, en assurant leur réalisation et finalisation. En liaison avec le président, le vice-président, les autres présidents de section, le secrétariat général et le greffe, il gère également les questions transversales concernant la section, telles que les réunions, la composition des équipes de contrôle, la validation des formations, la planification des congés et les évaluations professionnelles.

« **Homme-orchestre** », il peut intervenir sur un large éventail d'activités et de missions, notamment assurer

les fonctions de contre-rapporteur ou de magistrat-rapporteur pour pallier des vacances temporaires. Il peut également représenter la Chambre dans des formations communes, assurer des formations métier au sein du réseau des juridictions financières et gérer les contacts usuels avec différents interlocuteurs.

Quel est le parcours pour devenir président de section ?

Avant d'être nommé président de section il y a dix ans, j'ai suivi un parcours qui m'a permis d'acquérir les compétences attendues d'un président de section : conseiller-rapporteur au sein de deux sections de la CRC Lorraine, pilote de la mission d'inspection et de contrôle interne d'une région dans le cadre d'un détachement, enfin des fonctions de procureur financier auprès de 3 CRC... Des expériences qui me permettent de disposer d'une connaissance approfondie de la pratique du contrôle au sein d'une CRC et des procédures applicables, et aussi d'en faire bénéficier les collègues de la section ou de la Chambre.



Maryse Colinet-Robert

Greffière de section

Votre parcours professionnel avant d'intégrer la CRC et la (es) raison(s) ayant motivé ce choix :

Après l'obtention d'un BTS Assistant de Direction, j'ai travaillé dans le secteur privé et notamment dans le domaine médico-social pendant six ans. Ensuite, recherchant des expériences professionnelles en contact avec le public, je me suis naturellement dirigée vers la fonction publique. J'ai alors effectué des remplacements dans différentes collectivités, en tant qu'adjoint administratif.

En 2011, j'ai rejoint la commune de Moulins-lès-Metz en intégrant le service de l'État-Civil et au sein d'une régie de services de télécommunication. J'ai également été secrétaire du pôle de la direction de l'urbanisme et des services techniques.

Après une dizaine d'années, j'ai décidé de rejoindre les chambres régionales des comptes.

Une présentation de vos principales missions à la CRC :

Lors de mon arrivée au service du greffe, j'ai retrouvé ce côté procédural qui me plaît. En tant que greffière de section, je suis en charge du suivi administratif des procédures et des rapports élaborés par les équipes de contrôle, de la notification des différents actes de procédure, du contrôle de la qualité des productions, de la mise à jour des bases de données des différents logiciels « métiers », de l'archivage des dossiers. Je prépare et j'assiste également aux délibérés.

Si vous deviez retenir un moment fort depuis votre arrivée au sein des effectifs de la CRC, quel serait-il ?

Indiscutablement, ce serait le jour où j'ai prêté serment devant la Chambre. Ce moment solennel, à la fois impressionnant et intimidant, a marqué mon engagement auprès des chambres régionales des comptes.



Pauline Philizot

Vérificatrice

Votre parcours professionnel avant d'intégrer la CRC et la (es) raison(s) ayant motivé ce choix :

Après un master en sciences politiques avec une spécialisation franco-allemande, j'ai travaillé quatre années auprès d'un groupement d'intérêt public transfrontalier gestionnaire de fond « FEDER » sur le périmètre « Sarre-Lorraine-Luxembourg ». Ayant réussi le concours des IRA, j'ai rejoint le service constructeur des armées à Metz. Ensuite, j'ai réalisé une mobilité sur des fonctions de chef de bureau « budget et achat » en gendarmerie.

Après quinze années à dominante « achat-finances » dans les services de l'État, j'ai souhaité rejoindre les juridictions financières afin de prendre de la hauteur dans mon domaine d'expertise et passer d'une administration opérationnelle à une administration de contrôle. J'ai eu la chance d'être recrutée et de pouvoir prêter serment en tant que vérificatrice.



Une présentation de vos principales missions à la CRC :

Au quotidien, je suis fière de pouvoir contribuer à la bonne information du citoyen sur l'utilisation des deniers publics. À cet égard, la montée en puissance des aspects de régularité dans nos contrôles m'intéresse particulièrement. J'apprécie également de pouvoir porter la focale, sur des sujets d'actualité, comme l'égalité entre les femmes et les hommes ou la transition écologique.

Si vous deviez citer, depuis votre arrivée au sein de la CRC, un projet dans lequel vous vous êtes particulièrement investie ?

La CRC Grand Est s'insère dans des dispositifs novateurs comme l'évaluation des politiques publiques ou des travaux communs avec la Cour. Peu de temps après mon arrivée, j'ai été associée à une enquête commune relative à l'organisation territoriale de l'offre hospitalière associant d'autres CRC. Cette expérience me permet de découvrir la complexité de l'organisation administrative et financière des hôpitaux et l'instruction en binôme avec une magistrate est, à titre personnel, extrêmement enrichissante.



Didier Simonin

Magistrat

Votre parcours professionnel avant d'intégrer la CRC et la (es) raison(s) ayant motivé ce choix :

J'ai débuté mon parcours dans le service public il y a vingt ans, après une formation en droit public et en gestion des collectivités territoriales. J'ai occupé des fonctions à différents niveaux de responsabilités, principalement dans le domaine des ressources.

Après vingt années au sein de plusieurs collectivités, j'ai souhaité ouvrir un nouveau chapitre professionnel, en poursuivant avec un autre positionnement, mon engagement au service de la gestion publique. J'ai donc fait le choix de rejoindre au 1^{er} novembre 2024 la CRC Grand Est.

Une présentation de vos principales missions à la CRC :

J'exerce les fonctions de magistrat au sein

de la 4^e section. En seulement quelques semaines, j'ai été en charge, avec l'appui d'une vérificatrice, d'un contrôle budgétaire et je travaille également sur un contrôle des comptes et de la gestion.

Ce nouveau métier, je le résumerai en trois mots : Exigence : exigence dans la finalité des missions, à savoir éclairer les décideurs et les citoyens sur la gestion des deniers publics.

Diversité : diversité des organismes contrôlés et des thématiques de contrôle.

Utilité : dans une société marquée par une perte de confiance dans l'action publique, nos travaux en apportant une information objective et étayée ont une utilité.

Si vous deviez retenir un moment fort depuis votre arrivée au sein des effectifs de la CRC, quel serait-il ?

Je citerais la cérémonie d'installation, lors de laquelle j'ai prêté serment et qui concrétise l'appartenance à ce nouveau métier. Lors de ce moment solennel, on sent tout le poids des responsabilités et de l'histoire des juridictions financières.

Une Chambre ouverte sur l'international

Les juridictions financières françaises participent à des actions de coopération entre institutions supérieures de contrôle (ISC). Elles réalisent également des missions de commissariat au compte et d'audit de performance pour diverses organisations internationales. La Chambre prend une part active à ces travaux. Elle représente les CRC au sein du réseau européen des instituts régionaux de contrôle (EURORAI) et plusieurs de ses membres participent aux actions réalisées tout au long de l'année. En 2024, la Chambre s'est illustrée dans :



Actions de coopération :

En avril et octobre 2024 : deux sessions d'ateliers sur la méthodologie d'audit auprès des magistrats de la Cour des comptes de Madagascar. La présentation de la mission de contrôle budgétaire a été l'occasion pour Paul Parent, procureur financier, et Christophe Kulpmann, vérificateur, de mesurer « les similitudes et différences entre les pratiques de contrôle française et malgache, tout en mettant en lumière l'importance de la dématérialisation des pièces au sein des juridictions financières françaises, alors que celle-ci est encore peu développée à Madagascar ».

En décembre 2024, la Cour des comptes a accueilli une délégation ukrainienne, pour échanger sur les modalités du contrôle des collectivités territoriales au sein des CRC à partir des interventions de Philippe Buzzi, vice-président de la CRC GE et Kateryna Colombin, magistrate. Cette rencontre marque le début d'un programme de coopération avec l'Ukraine, qui se poursuivra en 2025 par l'accueil d'une auditrice ukrainienne à Metz, des sessions de formation et un appui à des travaux d'audit.

Participation à un contrôle conjoint réalisé par la Cour des comptes française et la Cour des comptes belge sur l'accueil des français en situation de handicap en Belgique.

Commissariat aux comptes :

Dans le cadre du commissariat aux comptes pour le Conseil de l'Europe 2019 – 2024, une vérificatrice de la Chambre a fait partie de l'équipe de contrôle réalisant la certification des comptes 2021 – 2023 de cette organisation internationale. Le mandat de la Cour des comptes s'est achevé en juin 2024.

Audits de performance :

Dans le cadre de ce même mandat, des audits de performance et de régularité ont été réalisés dans les bureaux locaux, notamment à Erevan en Arménie par une magistrate en mai 2024. Depuis 2022, la Cour des comptes contrôle également plusieurs missions de l'ONU, avec des équipes réalisant des contrôles thématiques et de terrain, comme ceux effectués au PNUD à Erevan et Dakar respectivement par une magistrate et une vérificatrice de la Chambre.

« Les échanges avec des ISC d'autres pays sont toujours riches et permettent de s'interroger sur nos pratiques. Les coopérations sont l'occasion de s'intéresser à des sujets d'intérêt commun qui ne peuvent être contrôlés par une seule entité. Ce travail illustre la volonté de la CRC Grand Est de s'inscrire pleinement dans un processus continu de coopération avec les ISC. »

Juliette Bertrand, magistrate

« Efficacité, agilité et expertise ont été les maîtres mots de ces expériences au sein des équipes d'audit des organisations internationales. Cela a été un défi professionnel mais également une aventure humaine qui m'a permis de faire de belles rencontres de haut niveau. »

Samira Ait Zalladne, vérificatrice

Un collectif de travail formé et sensibilisé

Par ses missions spécifiques, le renouvellement de ses équipes et la nécessité de maintenir les compétences à jour, la Chambre s'efforce d'offrir à ses agents une gamme complète de formations.



Aude Dattoli Magistrate

Saint-cyrienne de formation, officier de gendarmerie jusqu'en 2024, j'ai eu la chance de bénéficier d'un parcours professionnel très varié. J'ai eu l'opportunité d'occuper les fonctions d'officier de programme numérique en charge de l'évaluation et de l'optimisation des compétences numériques des élèves-gendarmes. Une mission qui s'est concrétisée avec la mise en place d'un partenariat entre la gendarmerie nationale et le groupement d'intérêt public PIX en charge de la certification des compétences numériques.

Lorsque j'ai rejoint les juridictions financières, c'est tout naturellement que je me suis intéressée, avec l'accord du président Strassel, aux potentialités offertes par le numérique et plus particulièrement par l'intelligence artificielle dans le cadre de l'élaboration de nos travaux. Un intérêt qui a trouvé une traduction concrète grâce à l'agilité et à l'efficacité de l'incubateur de la Cour des comptes dont l'objet est notamment de faire émerger des projets numériques innovants portés par les utilisateurs. Après un travail de définition précis des besoins, les juridictions financières disposent depuis l'été 2024 d'une plateforme d'IA souveraine sécurisée intitulée CHAT-JF. L'utilisation de cette IA nécessite des précautions propres à l'emploi de ce type de technologie, mais cette plateforme est un outil clairement prometteur qui nous permettra, j'en suis convaincue, un gain de temps considérable dans le cadre de l'élaboration de nos travaux.

Chiffres clés 2024 de la formation

555  jours de formation, soit un peu plus de 6,5 jours par agent en moyenne	58%  suivies en « présentiel »
111 Jours consacrés à des sessions de formation « cœur de métier » : comptabilité, analyse financière, contrôle de l'achat public, ressources humaines, ...	51 Jours session d'accueil obligatoire pour les nouveaux arrivants
32 Jours jours de formation à la transition écologique	17 Jours consacrés à la nouvelle mission d'évaluation des politiques publiques locales
110 heures  de formation en langues anglaise et allemande grâce au conventionnement avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne.	
	La Chambre a mis en place un groupe de travail autour de l'intelligence artificielle.



Des actions de sensibilisation

Les juridictions financières sont labellisées « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et sont engagées dans une démarche de labellisation « diversité » :

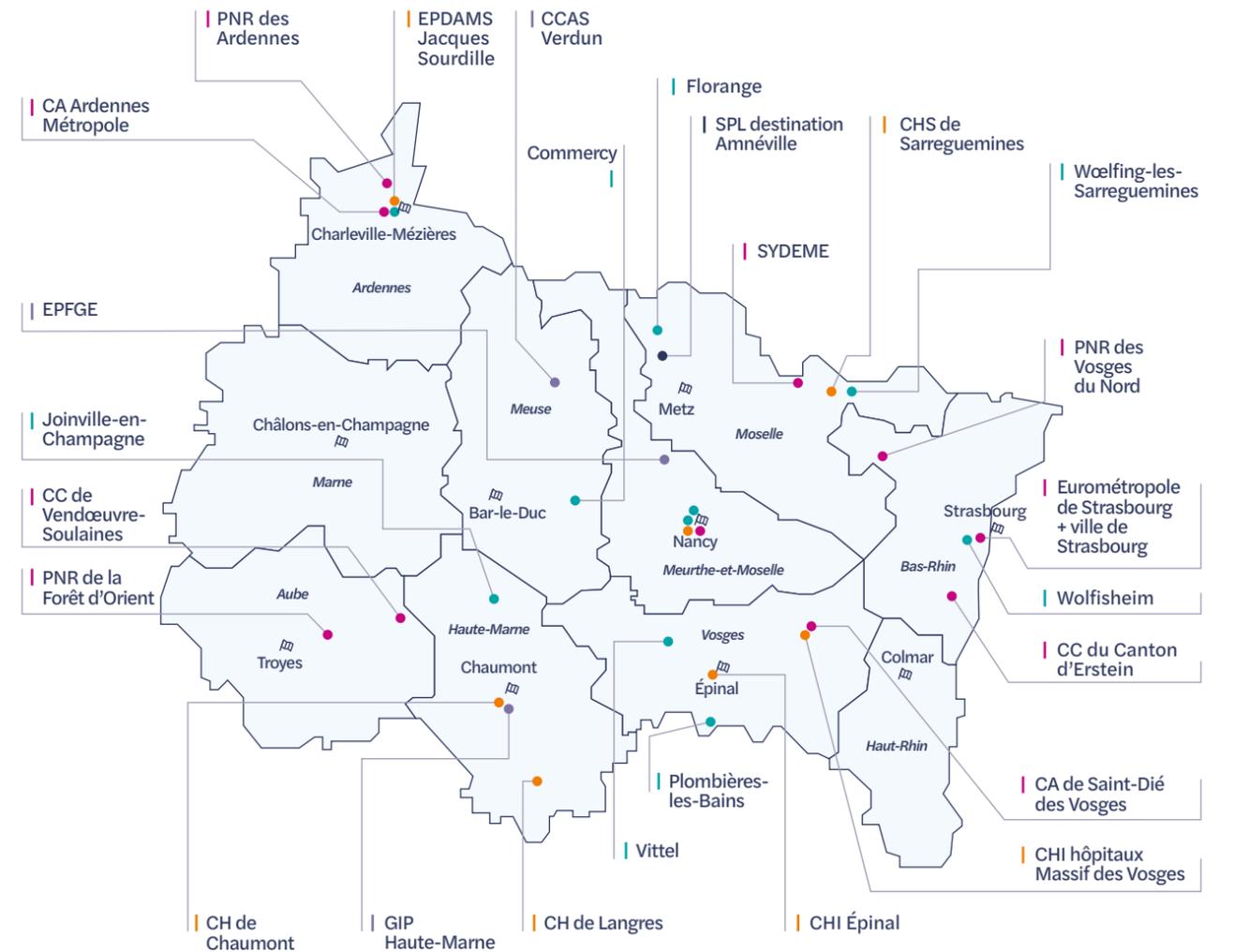
- deux référentes égalité et diversités au sein de la CRC Grand Est
- 12 personnes ont suivi une session spécifique de sensibilisation aux « fondamentaux de la diversité »
- 1 journée de lutte contre le sexisme a été organisée par la Chambre pour l'ensemble des personnels

Le contrôle des comptes et de la gestion

Les contrôles des comptes et de la gestion publiés en 2024

- Légende :
- (10) Communes
 - (11) Structures intercommunales (métropoles, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats intercommunaux et mixtes)
 - (8) Hôpitaux et établissements et services sociaux et médicaux-sociaux
 - (3) Autres personnes morales de droit public (GIP, CCAS, établissement public)
 - (1) Société publique locale

- Nancy
- Malzéville
- Métropole du Grand Nancy (2)
- CHRU de Nancy



Les étapes d'un contrôle

1	2	3	4	5	6	7
Instruction	Délibération	Contradiction	Rapport définitif	Réponse	Publication	Suites et suivi

Contrôler

La fonction de contrôle vise à examiner la régularité des actes de gestion, l'économie des moyens mis en œuvre et l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.



Le centre hospitalier Émile Durkheim d'Épinal

Le contrôle du centre hospitalier Émile Durkheim d'Épinal au cours de la période 2018-2023, établissement support du groupement hospitalier de territoire Vosges, a permis à la Chambre de réaliser un bilan du coût du nouvel hôpital d'Épinal (NHE) et d'en mesurer les conséquences sur les finances d'un établissement confronté à la fois à une situation financière difficile et à la concurrence d'autres hôpitaux vosgiens ou lorrains.

Le coût de construction du nouvel hôpital (153 M€), mis en service en 2021, pèse lourdement sur la situation financière de l'établissement. En effet, bien que soutenu de façon importante par l'État, le centre hospitalier, faute de réserves et d'autofinancement, a dû mobiliser près de 120 M€ d'emprunts pour financer cet investissement très important. La charge d'amortissement de cet équipement et le coût en intérêts de ces emprunts vont peser durablement sur les finances de l'établissement qui devra dégager, par une activité accrue et/ou par une diminution de ses charges d'exploitation, les ressources nécessaires à la couverture de ces charges.

La Chambre a, par conséquent, recommandé à l'établissement de mettre en œuvre un plan pluriannuel d'assainissement de ses finances et de renforcer le pilotage de sa gestion et de son activité de soin, notamment en optimisant l'utilisation des blocs opératoires, en veillant à augmenter ses taux d'occupation et en améliorant le parcours du patient. Cependant, elle relève que les conditions d'accueil des patients et le lieu d'exercice des professionnels dans les différents services sont de qualité car assurés dans un bâtiment neuf, conçu pour répondre aux besoins de la prise en charge de la population.



Le centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Nancy

Le CHRU a fait l'objet de deux contrôles de la Chambre : le premier sur les urgences dans le cadre d'une enquête nationale, le second sur l'ensemble de son activité et sa situation financière. Cet établissement, acteur majeur de l'offre hospitalière en Meurthe-et-Moselle, connaît de fortes tensions sur ses effectifs, qui limitent son activité, ainsi qu'une situation financière très dégradée.

Un rôle majeur dans l'organisation des urgences en Meurthe-et-Moselle

Depuis 2023, il est le seul établissement à proposer un service d'urgence sur la métropole, accueillant en moyenne 77 000 personnes par an. Il met également certains de ses médecins urgentistes à disposition d'autres établissements, tels que le centre hospitalier de Toul ou celui de Pont-à-Mousson, permettant ainsi à ces derniers de maintenir leurs services d'urgence.

Toutefois, le CHRU partage les difficultés auxquelles sont confrontés les services d'urgence en France, avec une forte concentration d'activité en soirée, la nuit, les week-ends et les jours fériés. De nombreux patients pourraient être pris en charge dans d'autres structures de soins non programmées, mais des difficultés de recrutement persistent. Cela se traduit par des temps d'attente prolongés : plus de 60 % des patients adultes attendent plus de quatre heures.

L'hôpital a mis en place des solutions pour améliorer la situation, notamment la régulation des patients par le SAMU, leur réorientation vers d'autres structures de soins lorsque cela est possible, la gestion des lits disponibles, l'ouverture de certains services en renfort si nécessaire, ainsi que l'organisation d'équipes mobiles au service des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Ces dispositifs nécessiteraient une évaluation plus approfondie et une meilleure information des patients, en particulier concernant les délais d'attente.

Des coopérations pour pallier les pénuries de personnel affectant l'ensemble des services

Les difficultés de recrutement des urgences sont partagées par l'ensemble des services, particulièrement pour certaines fonctions telles que les médecins anesthésistes réanimateurs, les radiologues, les infirmiers en bloc opératoire. Cela conduit à la fermeture de lits et à une sous-utilisation des blocs opératoires.

Le CHRU, contraint par des grilles indiciaires et l'obligation d'astreinte de ses personnels, s'efforce toutefois de développer son attractivité et réorganise son offre de soins. Cela inclut le développement des soins ambulatoires, la création de filières publiques de soins pour diversifier les modalités d'exercice de ses agents, ainsi que la coopération avec des établissements privés (temps partagés).

Une situation financière dégradée, interrogeant la capacité de l'établissement à financer son projet de nouvel hôpital

Malgré plusieurs plans de redressement qui ont permis à l'établissement de contenir l'accroissement de ses charges, sa situation financière reste fragile. Tous les indicateurs de gestion sont fortement dégradés : marge d'exploitation faible, capacité d'autofinancement pour couvrir le remboursement de la dette et endettement élevé (plus de 400 M€ fin 2022).

Cette situation interroge donc la capacité de l'établissement à financer son projet de nouvel hôpital, sauf s'il reçoit des aides complémentaires subséquentes. Ce projet, initialement estimé à plus de 600 M€ et bien que revu à la baisse pour limiter le dépassement de son coût s'élève encore à 783 M€.



Chiffres clés du CHRU



1 712
lits et places en médecine, chirurgie et obstétrique



8 447
équivalents temps plein (ETP), dont 1 219 personnels médicaux



960 M€
de dépenses en 2022
Établissement support d'un groupement hospitalier de territoire comprenant 11 hôpitaux



Arnaud Vanneste

Directeur général CHRU de Nancy

Le CHRU de Nancy a fait récemment l'objet d'un contrôle organique sur les exercices budgétaires 2018 à 2023.

Le contrôle de la Chambre, évidemment légitime dans son objet et ses modalités, a été très utile à l'établissement : au-delà de sa portée financière, il a constitué un moment de réflexion stratégique et de mise en perspective.

D'abord, pour un hôpital public doté d'un budget de fonctionnement annuel de plus d'1 Md€, engagé dans un vaste projet de rénovation de 785 M€, le contrôle du juge des comptes répond à une exigence fondamentale, la bonne gestion des deniers publics, en l'espèce issus des cotisations sociales des assurés. Il s'agit donc de « rendre compte », la langue française elle-même identifie en quelque sorte un contrôle financier et un contrat social. Par ailleurs, l'évolution du contexte international et européen renforce encore davantage cette nécessité et le système de santé doit continuer à contribuer à l'effort d'efficacité.

S'agissant des modalités, le contrôle sur pièces et sur place suppose une organisation *ad hoc* pour préparer le travail avec les magistrats ; la dématérialisation déployée par la CRC est aidante pour la transmission et permet de gérer les délais au plus serré. Le dialogue s'est avéré très constructif. La réponse aux questions de la Chambre oblige l'établissement à examiner de façon critique ses points forts et ses marges de progrès, à formaliser par écrit des analyses factuelles, quantitatives et qualitatives. Le champ d'analyse de la CRC est large, ainsi la Chambre s'est-elle par exemple intéressée à la structuration territoriale de l'offre hospitalière, qu'il s'agisse du bilan du Groupement Hospitalier de Territoire, après une première phase de mise en œuvre permettant un réel bilan, ou des directions communes du CHRU avec des centres hospitaliers et avec des EHPAD (analyse bénéfices/risques).

Aujourd'hui, si je devais partager cette expérience avec d'autres ordonnateurs, je formulerais deux conseils. Le premier serait de ne pas appréhender le contrôle de la CRC comme une contrainte mais comme une opportunité, un moment d'analyse stratégique, un moyen d'améliorer le pilotage ou l'organisation des services, et un levier de performance. Le deuxième serait de gérer, dès le départ, le contrôle comme un projet, avec un chef de projet et une équipe administrative identifiée afin d'assurer un suivi interne de qualité et dans toutes les dimensions (réflexions communes, formalisation, espaces communs de dépôt des ressources, reporting, temps de partage internes, communication interne et externe, instances, tutelles).



Commune de Charleville-Mézières

La commune de Charleville-Mézières, est le chef-lieu du département et la ville-centre de l'agglomération Ardenne Métropole. Dans son rapport la Chambre s'est principalement intéressée à la situation financière de la collectivité, sa gouvernance et sa gestion des ressources humaines. Elle a également examiné la situation du musée Rimbaud, directement géré par la commune, et dont le site principal est un ancien moulin classé monument historique.

Sur le plan financier, la ville souffre d'un autofinancement faible (400 000 € fin 2022), aggravé par des crises récentes (sanitaire, informatique, énergétique) qui ont mis à mal les efforts réalisés par la commune pour maîtriser ses dépenses. Bien que son endettement a été stabilisé, sa dette par habitant reste supérieure à la moyenne des communes comparables. La Chambre a invité prioritairement la commune à reconstituer sa capacité d'autofinancement.

Sur le volet des ressources humaines, des avancées ont été réalisées, comme l'adoption d'un règlement du temps de travail et un meilleur suivi financier avec Ardenne Métropole. La commune a, néanmoins, été invitée à formaliser sa stratégie « ressources humaines » et à mieux encadrer le recours aux heures supplémentaires.

En matière de fiabilité comptable et budgétaire et d'information du conseil municipal et des citoyens, la Chambre a souligné des marges d'amélioration, dans lesquelles la commune s'est, d'ailleurs, engagée à la suite du contrôle.

Le pôle Rimbaud, autour du musée dédié, gagnerait au développement d'une vision stratégique. Un nouveau projet scientifique devrait permettre de poser des perspectives, en menant une réflexion à l'échelle du pôle Rimbaud dans son ensemble (auberge verte, maison des ailleurs). L'instauration d'une comptabilité analytique permettrait un suivi plus fin des charges et recettes propres à l'équipement.



SYDEME

La Chambre a examiné, à compter de l'exercice 2019, les comptes et la gestion du syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle Est (Sydeme). Ce syndicat assure le transport et le traitement des déchets ménagers d'un territoire de plus de 360 000 habitants allant du Bouzonvillois au « Bitcherland ».

Une situation financière en voie d'amélioration mais qui reste fragile

Jusqu'en 2019, le déficit du syndicat a été largement sous-estimé par divers artifices comptables. Afin de rétablir l'équilibre budgétaire, le préfet de la Moselle a arrêté le budget du syndicat entre 2020 et 2022 en prévoyant une hausse des contributions des membres. Cette mesure, conjuguée à une maîtrise des charges et à une décision ministérielle majorant le résultat de 9 M€ par un jeu d'écritures comptables, a permis au syndicat de résorber son déficit d'exploitation fin 2023.

Le Sydeme reste, cependant, très endetté. La Chambre a observé que sur le territoire du Sydeme, le coût de gestion des déchets (138 €) est supérieur de près de 50 € par an et par habitant à la moyenne régionale (93 €).

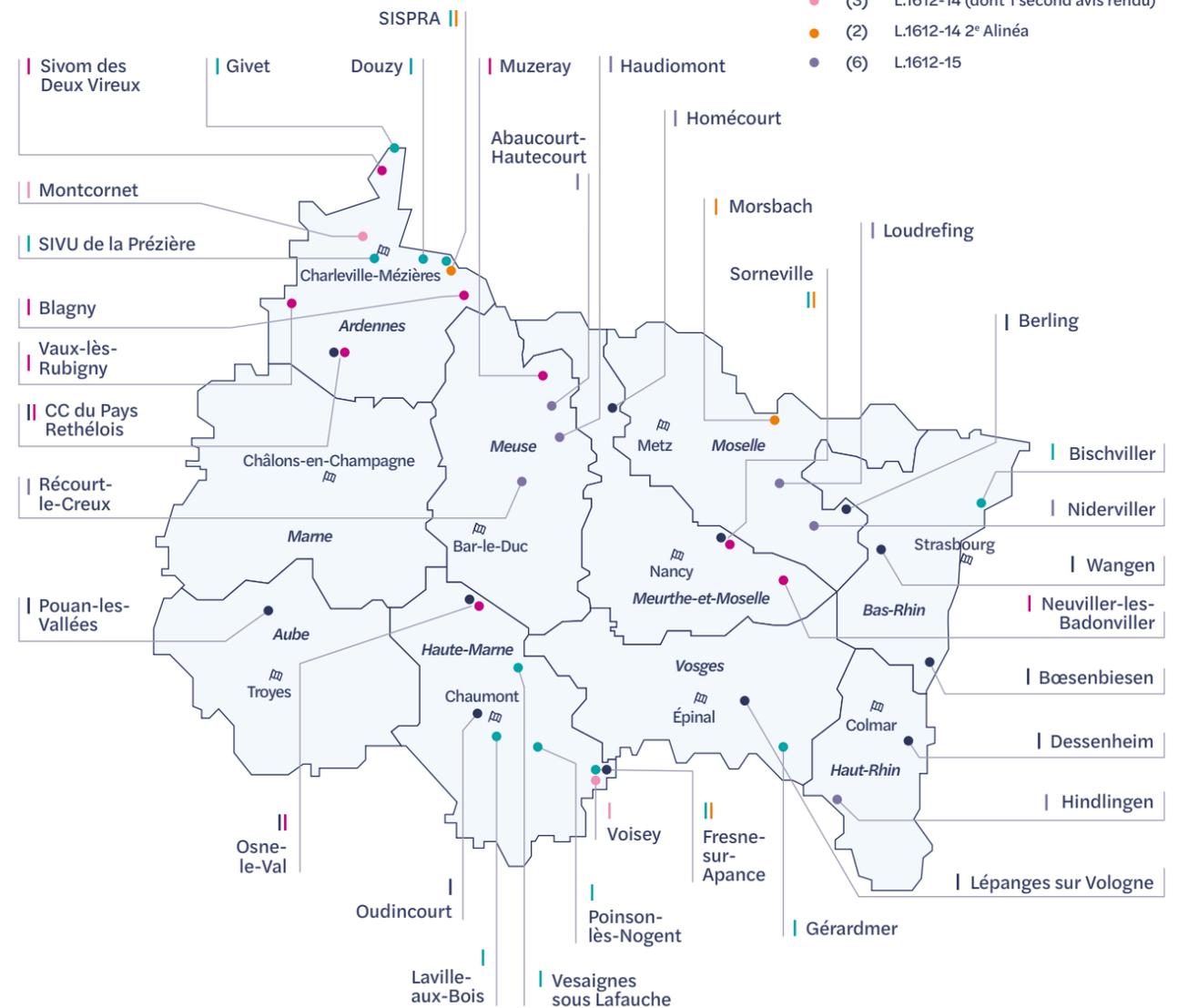
Un syndicat confronté à des choix stratégiques sur l'avenir de ses équipements

Les équipements industriels nécessiteront dans un avenir proche des investissements importants auxquels le Sydeme ne pourra pas faire face compte tenu de son niveau d'endettement. Dès lors, un choix stratégique quant aux équipements à maintenir ou optimiser devra être opéré. La Chambre a, notamment, observé que l'unité de méthanisation est sous-utilisée.

Le contrôle budgétaire

Les avis budgétaires rendus en 2024

- Légende :
- (12) L.1612-2
 - (16) L.1612-5 (dont 7 second avis rendus)
 - (8) L.1612-12
 - (3) L.1612-14 (dont 1 second avis rendu)
 - (2) L.1612-14 2^e Alinéa
 - (6) L.1612-15



47
avis budgétaires rendus en 2024

La Communauté de communes du Pays Rethélois

La Communauté de communes du Pays Rethélois (CCPR), regroupe 65 communes pour environ 30 000 habitants. Elle exerce une vingtaine de compétences. Pour les gérer, la CCPR dispose d'un budget principal et de huit budgets annexes. Trois de ces budgets annexes concernent des services publics industriels et commerciaux: les ordures ménagères, l'eau et l'assainissement non collectif. Trois portent sur des zones d'activités, un sur le centre aquatique et le dernier sur une maison d'accueil rural pour les personnes âgées (MARPA). Au 31 décembre 2023, le montant total cumulé des produits de gestion de ces neuf budgets s'élevait à 16,6 M€.

La Chambre saisie par le préfet des Ardennes à la suite d'un refus d'adoption du budget primitif 2024 et du rejet du compte administratif 2023 par le conseil communautaire, a rendu deux avis.

Dans le premier avis, la Chambre a formulé des propositions au préfet pour régler chacun des neuf budgets. La Chambre n'ayant pas vocation à se substituer à l'organe délibérant, ces propositions visent à assurer la reprise des résultats antérieurs et le report des restes à réaliser. Elles ont également pour objectif de permettre le fonctionnement normal de la collectivité, le règlement des dépenses obligatoires, la poursuite des opérations engagées ou ayant reçu l'accord préalable de l'assemblée délibérante, ainsi que celles présentant un caractère d'urgence en matière de sécurité des personnes ou des biens.

L'application de ces règles a révélé un déséquilibre de la section de fonctionnement du budget principal d'environ 1,8 M€. Pour résorber, la seule possibilité était l'augmentation des taux de la fiscalité directe locale (de 7,8 % pour la cotisation foncière des entreprises, et de 54,4 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties).

Le préfet a réglé et rendu exécutoire le budget de la CCPR en suivant les propositions de la Chambre. À l'issue de cette procédure, le conseil communautaire a adopté des décisions modificatives pour adapter les inscriptions budgétaires aux décisions de gestion qu'il avait arrêtées.

Dans le second avis, la Chambre a constaté la conformité des comptes administratifs 2023 aux comptes de gestion produits par le comptable public, à une exception mineure près. Ce constat est nécessaire pour permettre la substitution du compte de gestion au compte administratif pour la mise en œuvre de dispositions particulières (contribution des collectivités au service départemental d'incendie et de secours ou liquidation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée).

La commune de Pouan-lès-Vallées

La commune de Pouan-lès-Vallées, située dans le département de l'Aube, compte 513 habitants. Elle dispose d'un unique budget principal d'environ 450 000 € en fonctionnement.

Entre 2019 et 2023, la situation financière de la collectivité s'était dégradée, la capacité d'autofinancement passant de 33 % à 15 %. Toutefois, au 31 décembre 2023, sa trésorerie restait à un niveau très élevé 846 580 €, soit l'équivalent de 820 jours de charges courantes, au 31 décembre 2023.

La commune était également marquée par des rivalités internes au sein du conseil municipal.

En raison d'un manque d'explications sur le projet de budget 2024 et de l'absence d'une réunion de la commission des finances, le conseil municipal a voté à l'unanimité contre la proposition de budget 2024 présentée par le maire.

En conséquence, la Chambre a été saisie par la préfète de l'Aube le 23 mai 2024 au motif que le budget n'avait pas été voté dans les délais. Dans son avis, la Chambre a formulé des propositions pour régler le budget principal.

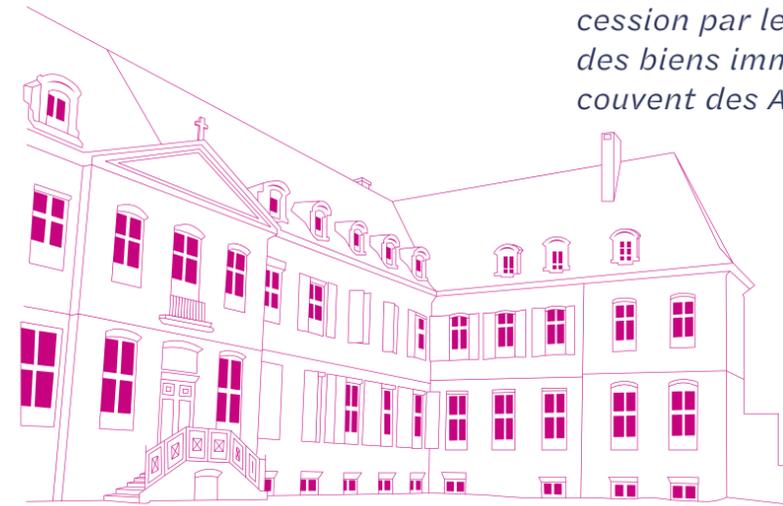
Il s'agissait, notamment, d'assurer la reprise des résultats antérieurs et le report des restes à réaliser, tout en permettant le fonctionnement normal de la collectivité. Cela incluait le règlement des dépenses obligatoires, la poursuite des opérations engagées ou ayant reçu l'accord préalable de l'assemblée délibérante, ainsi que de celles présentant un caractère d'urgence en matière de sécurité des personnes ou des biens.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice. Un état signé par le maire faisait apparaître 50 000€ de restes à réaliser en dépenses d'investissement. Cependant, ce montant n'était pas repris dans le projet de budget de l'ordonnateur. L'instruction a montré que le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement devant être reporté au budget primitif 2024 s'élevait à 613 771 €.

L'application de ces règles a permis d'établir un budget en suréquilibre d'investissement à hauteur de 150 827 €. La préfète a ensuite réglé et rendu exécutoire le budget de la commune en suivant les propositions de la Chambre.

Un premier audit flash

La Chambre a, pour la première fois en 2024, procédé à un audit flash sur un projet de cession par le centre hospitalier de Langres des biens immobiliers dénommés « ancien couvent des Annonciades » et de « l'ouvroir ».



L'audit flash permet de dresser, dans un délai resserré, un état des lieux factuel sur un dispositif bien déterminé. Il peut également être réalisé pour donner suite à un signalement et permettre de vérifier l'existence d'irrégularités et de réunir les pièces à l'appui.

Répondant à une demande citoyenne, la Chambre a réalisé, en 2024, un premier audit flash sur le projet de cession de deux biens immobiliers, « ancien couvent des Annonciades » et « ouvroir » par le centre hospitalier de Langres.

Entre l'ouverture du contrôle et la notification du rapport d'observations définitives, la procédure suivie aura duré moins de six mois.

Le centre hospitalier de Langres est un hôpital de proximité, situé principalement dans le cœur historique de la ville. Quatre de ses emprises sont classées ou inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Dans la perspective de la livraison des nouveaux locaux en 2028, l'établissement a engagé des démarches pour aliéner trois emprises inoccupées, dont l'ancien couvent des Annonciades et l'ouvroir. Pour ces deux biens, une procédure de ces-

sion a été initiée en 2023 à la suite de la réception et de l'acceptation, par le directeur, de deux offres d'achat émanant d'une personne privée.

Il ressort de l'audit de la Chambre que : La procédure en cours, mise en œuvre par l'établissement, est globalement conforme au cadre légal. Cependant, certains aspects doivent être consolidés, notamment la motivation du prix de cession.

Malgré un prix de cession (0,38 M€) inférieur de 23,5 % à la valeur vénale estimée des deux biens immobiliers (0,49 M€), le bilan économique de cette vente présente des avantages pour l'établissement. En effet, cette vente générera une plus-value de 0,2 M€ et permettra de dégager une économie annuelle de 83 229 € sur les charges de fonctionnement.

Dans le cadre du nouveau projet médical de territoire, la Chambre a invité l'établissement à poursuivre ses efforts de rationalisation de son patrimoine.

Un premier bilan du régime de responsabilité des gestionnaires publics

2024 se caractérise par la montée en charge progressive du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (RFGP).

Ce régime a en effet succédé, au 1^{er} janvier 2023, d'une part, à celui de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics et d'autre part, à la Cour de discipline budgétaire et financière qui a cédé sa place à la chambre du contentieux de la Cour des comptes. La chambre du contentieux, composée de magistrats de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes, est désormais compétente pour prononcer des sanctions pécuniaires pouvant atteindre jusqu'à six mois de rémunération.

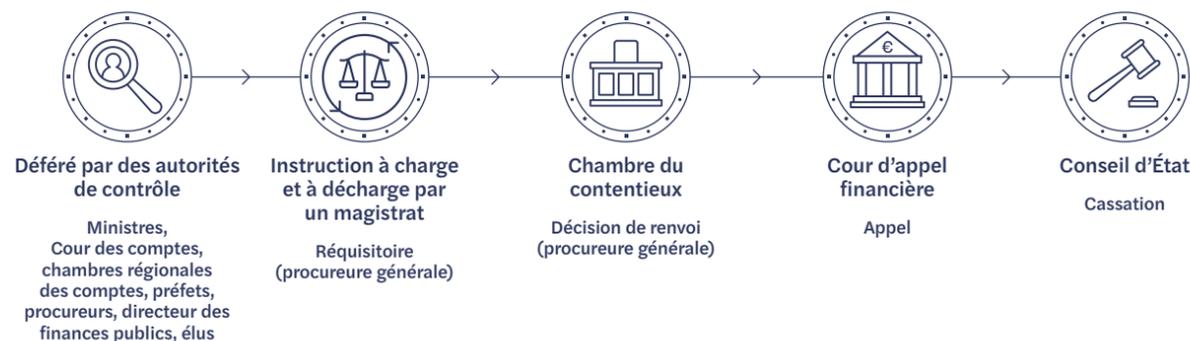
Unique juridiction compétente pour sanctionner les gestionnaires publics sur le fondement des dix infractions définies par le code des juridictions financières, la chambre du contentieux a déjà rendu plusieurs arrêts en 2024. Les premiers pans de sa jurisprudence marquent la montée en puissance des infractions budgétaires et comptables, ainsi que la sanction de l'inexécution des décisions de justice.

S'il n'incombe plus aux chambres régionales des comptes de juger, leur rôle est essentiel pour identifier, lors de leurs contrôles, les infractions potentielles et en informer la procureure générale près la Cour des comptes. Le ministère public près la chambre régionale des comptes, en assistant la Procureure générale prend en charge les poursuites relevant du ressort territorial de la région Grand Est. Au cours de l'année 2024, le procureur financier près la Chambre a procédé à trois décisions de renvoi devant la chambre du contentieux.

En plus des juridictions financières, la RFGP suppose l'implication de tous les acteurs concernés, et en premier lieu les autorités de déféré mentionnées à l'article L. 142-1-1 du code des juridictions financières, puisqu'elle est au service de l'exemplarité de la gestion publique et de la qualité de sa gouvernance.

Les infractions concernées incluent l'octroi d'un avantage injustifié à autrui par intérêt personnel direct ou indirect, la faute grave de gestion entraînant un préjudice financier significatif ainsi que la mise en échec d'une décision de justice ou d'un mandatement d'office. Les infractions peuvent également être d'ordre budgétaire et comptable par exemple en cas de décision de dépenses sans en avoir le pouvoir ou de non-production des comptes.

Procédure



Les premières décisions rendues à l'égard de gestionnaires publics relevant du ressort de la CRC Grand Est

Office du tourisme de Strasbourg et de sa région, 2 juillet 2024

À l'issue d'un contrôle, la Chambre avait déféré au Procureur général près la Cour des comptes des faits susceptibles de constituer des infractions sanctionnées par la Cour de discipline budgétaire et financière quelques semaines avant l'entrée en vigueur du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics.

À la demande du Procureur général, la chambre du contentieux de la Cour des comptes a repris ce déféré et a prononcé une amende à l'encontre du directeur alors en fonction, considérant qu'il avait engagé des dépenses sans en avoir le pouvoir. Cela inclut notamment 410 000 € dépensés par l'intermédiaire d'une société américaine afin d'organiser un marché de Noël à New-York, ainsi que 170 000 € pour l'organisation d'une manifestation à Strasbourg.

Le jugement retient comme circonstance aggravante l'expérience du directeur tout en prenant en compte comme circonstance atténuante l'absence de contrôle exercé par le bureau et le conseil d'administration de l'office du tourisme.

Commune de Bantzenheim, 14 novembre 2024

Le maire de la commune de Bantzenheim a réquisitionné la comptable publique de sa commune en février 2023 afin de passer outre la suspension de paiement d'une dépense de 15 000 € correspondant à des primes et indemnités indues au profit de la secrétaire de mairie de la commune qui venait de partir à la retraite.

Le maire et son ancienne collaboratrice ont reconnu l'irrégularité de ce paiement. La secrétaire de mairie a préparé le paiement de ces différentes primes après le refus du comptable alors même qu'elle était déjà à la retraite et qu'elle n'aurait pas dû s'immiscer dans le fonctionnement des services de la mairie ni échanger avec la comptable.

La chambre du contentieux a condamné le maire à 5 000 € d'amende et l'ancienne secrétaire de mairie à 10 000 €.



Claire Gastaut
Vérificatrice

Diplômée en droit, j'ai réussi le concours de greffier des services judiciaires et intégré l'École Nationale des Greffes en 2011. Affectée au tribunal de Sarreguemines, j'ai exercé les fonctions de responsable des services civil et des tutelles majeurs. En 2016, j'ai rejoint le TJ de Metz, intégrant le service du juge des libertés et de la détention, puis celui de l'audience du tribunal correctionnel. Après dix ans passés au ministère de la justice, j'ai souhaité donner un nouvel élan à ma carrière en rejoignant en 2021 la CRC Grand Est en qualité de greffière-adjointe.

En étroite collaboration avec la greffière j'ai, dans un premier temps, exercé les fonctions d'adjointe. Parallèlement j'ai assuré la mission d'assistante de prévention. En décembre 2023, j'ai souhaité intégrer le ministère public en tant que vérificatrice. Je contribue à l'élaboration de conclusions, au traitement des signalements, au suivi des différentes suites et au développement des relations avec les autorités judiciaires.

Si je devais retenir un moment fort, je retiendrais la mise en place de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics qui a eu un impact à la fois sur les missions du greffe et sur celles du ministère public. En qualité de vérificatrice au sein du ministère public, il a fallu rapidement appréhender les contours de ce nouveau régime.

Activité 2024 du ministère public en quelques chiffres

- 4** avis sur la programmation des travaux
- 10** avis sur la compétence de la Chambre pour le contrôle des entreprises publiques locales, d'associations ou d'établissements sanitaires et médico-sociaux privés
- 103** conclusions sur des rapports d'observations provisoires ou définitives
- 22** conclusions sur des avis budgétaires
- 89** délibérés sur des rapports d'observations provisoires ou définitives
- 17** délibérés sur des avis budgétaires
- 3** décisions de renvoi devant la chambre du contentieux
- 86** échanges d'information avec les autorités judiciaires

La participation active de la Chambre aux travaux communs des juridictions financières



En 2024, la Chambre a pris une part active à des travaux communs réalisés avec la Cour des comptes. Elle a notamment été en charge de la préparation du chapitre du rapport public annuel (RPA) 2025 sur l'accès des jeunes des territoires ruraux à l'enseignement supérieur tout en apportant sa contribution à l'élaboration d'autres chapitres de ce RPA consacré aux politiques publiques en faveur des jeunes.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) au bénéfice des élèves de l'enseignement scolaire

L'EAC est une politique nationale en partie déclinée au niveau local grâce à la participation des collectivités. Elle vise à permettre aux élèves de se constituer une culture personnelle riche tout au long de leur parcours scolaire, de développer et renforcer leur pratique artistique et de rencontrer des artistes et des œuvres ou de fréquenter des lieux culturels.

Dans ce cadre, la Chambre a participé à des travaux communs en examinant les actions EAC de Strasbourg et Metz, où des initiatives comme des classes à horaires aménagés, des ateliers éducatifs et la carte "Atout Voir" sont mises en place.

À Strasbourg, au moins 900 000 € sont consacrés principalement aux écoles du réseau d'éducation prioritaire. À Metz, l'objectif est de garantir un accès équitable à tous les élèves, avec des actions ciblées vers les quartiers politiques de la ville et les faibles revenus. La Chambre encourage Metz à lever les freins à la mobilité pour les écoles excentrées et à poursuivre le ciblage des actions vers les écoles moins favorisées.

L'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance

La Chambre a contrôlé la mise en œuvre de l'accompagnement des jeunes de la protection de l'enfance entre 18 et 21 ans en Meurthe-et-Moselle, dit « contrat jeunes majeurs ».

La politique départementale d'accompagnement à l'autonomie des jeunes vise à préparer les jeunes à la majorité en répondant à leurs besoins spécifiques et en les aidant à élaborer leur projet personnel, principalement dans des structures situées dans l'agglomération nancéenne, mais le manque de places d'hébergement adapté conduit parfois à utiliser des chambres d'hôtel pour l'accueil temporaire.

L'objectif du dispositif est atteint lorsque le jeune acquiert une autonomie suffisante, avec un faible nombre de sorties sans solution, mais le département ne mesure pas les raisons des sorties, ce qui limite l'évaluation de l'efficacité de sa politique.

Le coût de l'accompagnement des jeunes majeurs a considérablement augmenté, passant de 577 000 € en 2018 à 5,6 M€ en 2023, principalement en raison de la hausse du nombre de jeunes accompagnés et du développement de partenariats pour l'hébergement et le suivi. Pour faire face à cette augmentation, les effectifs ont été renforcés.



Le département collabore avec divers partenaires territoriaux pour assurer le suivi des jeunes jusqu'à 25 ans, leur offrir un soutien moral et un hébergement si nécessaire, ainsi que reverser une aide de subsistance. Depuis 2020, il a diversifié ses partenariats pour répondre à l'augmentation des besoins. La Chambre souligne cependant que les modalités de gestion des parcours doivent être mieux précisées.

Pour assurer la coordination de l'ensemble des partenariats, le département a constitué une commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes (CDAAJ).

L'accès des jeunes au sport : l'exemple de la ville de Vandœuvre-lès-Nancy

La Chambre a également contribué au chapitre du RPA consacré à l'accès des jeunes au sport en examinant l'action de la ville de Vandœuvre-lès-Nancy dont 48 % des habitants sont des jeunes de moins de 30 ans. La commune dispose de 75 équipements sportifs, représentant 12,5 % des dépenses globales d'investissement. Cependant, l'analyse des besoins sportifs des jeunes n'est pas suffisamment formalisée, notamment pour les jeunes femmes et les jeunes issus des quartiers prioritaires.



Retrouvez le rapport public annuel 2025

L'accès des jeunes des territoires ruraux à l'enseignement supérieur : l'exemple du Grand Est et de la Bourgogne-Franche-Comté

En France, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur des jeunes de 25 à 34 ans (49,4 %) est supérieur à la moyenne des pays de l'organisation de coopération et de développement économique (45,6 %). Toutefois, ce taux varie selon les régions et diminue à mesure que l'on s'éloigne des grandes métropoles. Une enquête a été conduite en 2024 dans quatre départements à dominante rurale de l'est de la France dont la part de diplômés de l'enseignement supérieur au sein de la population est plus faible que les moyennes régionale et nationale.

Les difficultés d'accès à l'enseignement supérieur des jeunes vivant dans des territoires ruraux résultent à la fois des caractéristiques de ces territoires et de freins individuels. Les jeunes concernés ont accès à une offre d'enseignement de niveau supérieur moins développée que celle des territoires urbains et principalement orientée vers les cursus professionnels (bac + 2), malgré la présence de quelques formations de pointe.

Leur accès à l'information sur l'offre de formation supérieure et la vie étudiante est plus difficile en raison, notamment, de leur éloignement des pôles universitaires. En outre, la population de ces territoires dispose en moyenne de ressources financières plus modestes que celles observées par ailleurs. Enfin, des freins culturels peuvent parfois intervenir dans le choix de jeunes des territoires ruraux de ne pas poursuivre des études supérieures, synonymes d'éloignement de leur environnement familial, amical ou social.

Les choix de filière sont globalement similaires entre les jeunes des territoires ruraux et ceux issus des aires urbaines. En revanche, les premiers sont proportionnellement plus nombreux à quitter leur académie pour suivre des études supérieures et plus mobiles que les seconds. Leurs résultats aux examens sont aussi meilleurs. En 2022, l'université de Lorraine a ainsi enregistré des taux de réussite supérieurs à la moyenne pour les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat en Haute-Marne et dans la Meuse. En Meuse et surtout en Haute-Marne, les jeunes femmes sont davantage représentées à l'université.

L'amélioration de l'accès des jeunes issus de territoires ruraux à l'enseignement supérieur repose principalement, d'une part, sur le soutien au développement d'une offre de formation de proximité, dans le cadre de stratégies territoriales partagées entre les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités et les acteurs locaux concernés et, d'autre part, sur l'intensification des aides à la mobilité, sociale ou culturelle, et un meilleur ciblage des aides financières ainsi qu'un renforcement de leur lisibilité.

L'accès à l'enseignement supérieur dans les départements de la Meuse, de la Haute-Marne et des Vosges : le rôle des collectivités

Dans le cadre de l'élaboration du chapitre du rapport public annuel 2025 sur « l'accès des jeunes des territoires ruraux à l'enseignement supérieur », la Chambre a sollicité différents acteurs de l'enseignement supérieur dans les trois départements concernés par l'enquête : la Meuse, la Haute-Marne et les Vosges.



Au cours de l'enquête, la Chambre a constaté que l'intervention des collectivités varie d'un département à l'autre, en fonction des atouts spécifiques du territoire, des ressources disponibles et de la dynamique locale, impliquant à la fois des acteurs publics et privés.

Dans les Vosges, le soutien à l'enseignement supérieur est, notamment, porté depuis plus de 30 ans, d'abord par la ville d'Épinal puis aujourd'hui par la communauté d'agglomération. Avec un soutien financier moyen de 3 M€ consacrés à la vie étudiante et la mise à disposition de locaux pour la faculté de droit, l'intercommunalité contribue à faire du territoire le 3^e pôle d'enseignement supérieur du sillon lorrain, avec 2 700 étudiants. Le département contribue également en finançant des associations ou des écoles, en attribuant des aides à la mobilité aux étudiants et en animant un « réseau des ambassadeurs » issus de 150 entreprises locales.

Bien que l'enseignement supérieur relève de la compétence de l'État, les collectivités sont des partenaires essentiels pour les universités, en raison des financements qu'elles leur accordent et d'une politique souvent volontariste. Depuis la loi de modernisation et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, la région est devenue cheffe de file dans ce domaine et les collectivités infra régionales peuvent se saisir de cette compétence.



En Haute-Marne, la communauté d'agglomération de Chaumont se distingue par son engagement en faveur de l'innovation pédagogique et des technologies numériques. Depuis 2024, le pôle de l'enseignement supérieur Émilie du Châtelet, situé sur 8 500 m² en centre-ville de Chaumont, regroupe des tiers-lieux collaboratifs conçus en partenariat avec les acteurs locaux. Ce site accueille le centre national des arts et métiers, une antenne de la Y Schools de Troyes et le campus connecté. En cinq ans, 88 étudiants du territoire ont été accompagnés avec succès, affichant un taux de réussite aux examens de 70 et 80 %. Le département apporte également son soutien aux étudiants en subventionnant les acteurs locaux dans les domaines de la culture, du sport et de l'éducation populaire.

En Meuse, les interventions sont plus modestes et reposent essentiellement sur le département. En plus d'aides au transport pour les étudiants en médecine, il co-finance avec deux intercommunalités le permis de conduire des jeunes de 17 à 26 ans. Le département met également à disposition de l'université de Lorraine les locaux de l'ins-

titut national supérieur du professorat de Bar-le-Duc, qui constitue la seule offre de niveau bac + 5 sur le territoire.

Les Vosges et la Haute-Marne ont également investi dans des formations de pointe pour attirer des étudiants au-delà de leurs territoires respectifs. Par exemple, l'école nationale supérieure du bois à Épinal et l'antenne de l'université de technologie de Troyes à Nogent forment des ingénieurs et accueillent des doctorants.

Dans ce contexte, la région Grand Est joue un rôle majeur dans la coordination des initiatives territoriales, au-delà des concours spécifiques qu'elle peut attribuer. Conformément à la loi, la collectivité s'est dotée d'un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour la période 2020-2030. Elle doit désormais décliner ce schéma sur le terrain, en collaboration avec les collectivités locales et l'ensemble des acteurs concernés, notamment les universités de la région.

Établissements proposant une offre d'enseignement supérieur

Principaux offreurs d'enseignement supérieur	Haute-Marne	Meuse	Vosges
Université (hors Inspé)	1	-	1
Instituts supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé)	1	1	1
Instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi)	2	2	1
Antenne de l'institut régional du travail social (IRTS)	-	1	-
École de commerce	1	-	1
École d'ingénieurs hors université	-	-	-
École d'art hors université	-	-	-
Lycées	10	6	8
Maisons familiales rurales (MFR)	1	1	2
Centres de formation d'apprentis (CFA)	5	4	4
Campus connecté	1	1	-
Total	22	16	18

Source : données de l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (Oref), Parcoursup et données locales (collectivités) / RPA 2025.

Un premier contrôle commun avec la Cour des comptes du Land de Sarre

Une première coopération en matière de contrôle a été conduite conjointement entre la Chambre et la Cour des comptes du Land de Sarre (Landesrechnungshof) sur le bilinguisme franco-allemand en Sarre et en Moselle.

Après une première année de rapprochement en 2023, marquée notamment par la participation de Christophe Strassel, président de la Chambre, à la conférence des présidents des juridictions financières allemandes, deux contrôles ont été lancés simultanément de part et d'autre de la frontière sur le thème du bilinguisme franco-allemand en s'intéressant principalement aux élèves âgés de 6 à 18 ans correspondant aux premier et second degrés en France.

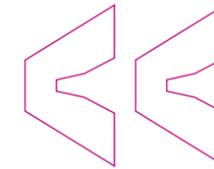
Côté sarrois, il s'agissait de contrôler la politique du Land en matière d'apprentissage du français, dans le cadre de sa « stratégie France », la compétence de l'enseignement scolaire relevant directement de l'échelon régional en Allemagne. Pour la CRC, le contrôle a porté sur les politiques de soutien de trois entités : le département de la Moselle, la région Grand Est et le groupement européen de coopération territorial de Sarre-Moselle (Eurodistrict) dans le domaine de l'apprentissage de l'allemand. Il a pu être mené à bien grâce au concours des services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale.

Malgré des périmètres de compétences distincts, cette première collaboration entre les deux juridictions a permis de dresser un état des lieux des dispositifs et modalités d'apprentissage existants, certains étant spécifiques aux deux territoires. Elle a également révélé une baisse relative du nombre d'effectifs formés, notamment dans le second degré en France (- 7,4 % entre 2019 et 2023), malgré un renforcement des modalités d'apprentissage et un engagement accru des publics pour la langue du voisin en zone frontalière, comparé au reste du territoire, tant en France qu'en Allemagne.

Les deux juridictions ont également observé la difficulté à suivre et à évaluer la progression des effectifs formés. Elles encouragent, en conséquence, les parties prenantes, à définir des objectifs précis et à mettre en place une dynamique évaluative afin de mesurer l'efficacité des fonds investis.

Cette première expérience de travaux communs, sur une thématique d'importance pour le territoire et symbolique des coopérations transfrontalières, a mis en lumière la nécessité de développer des synergies entre les deux juridictions.

La Chambre souhaite également développer de semblables initiatives avec d'autres juridictions voisines dans le cadre de ses futures programmations, le fait transfrontalier étant un marqueur fort de son territoire.



Dr. Annette Groh

Présidente de la Cour des comptes du Land de Sarre

Je vois la Chambre régionale des comptes Grand Est comme un partenaire et me réjouis, que le président Christophe Strassel et moi ayons convenu du fait que des échanges réguliers soient bénéfiques à nos institutions.

La CRC et la Cour des comptes du Land de Sarre contrôlent les finances publiques et le respect des règles de la dépense publique selon des méthodologies comparables. La mission des deux institutions réside dans le fait de contrôler, de conseiller et d'informer. Il n'y a pas de contrôle financier efficace sans publication. À cet égard, la Cour des comptes du Land de Sarre publie un rapport d'activité comparable à celui de la CRC Grand Est.

Même si les Cours des comptes allemandes – contrairement à leurs homologues françaises – n'ont pas de fonction juridictionnelle, leurs contrôles n'en reçoivent pas moins une attention importante. La publication des résultats de leurs contrôles dans le rapport annuel est dans nos deux pays d'une grande importance.

Je me réjouis de notre premier projet commun, à savoir nos contrôles parallèles au sujet du soutien à l'apprentissage de la langue du voisin. Ces contrôles ont montré que – surtout sur des sujets transfrontaliers –, un travail en commun de nos deux institutions est particulièrement pertinent.

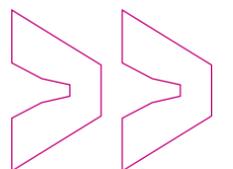
Nous avons constaté à l'occasion de notre contrôle sur le bilinguisme des situations et des problèmes identiques dans nos deux pays, et en avons tiré les mêmes conclusions.

Ceci n'est manifestement pas un hasard. En tant que voisin de la région Grand Est, nous sommes confrontés à des situations qui sont les mêmes des deux côtés de la frontière et appellent les mêmes analyses. Nous avons également examiné d'autres sujets qui sont financés de manière conjointe par nos deux pays. C'est pourquoi, au-delà du bilinguisme, il y a probablement d'autres contrôles que nous pouvons réaliser ensemble.

Je suis reconnaissante à Christophe Strassel d'être favorable à une intensification de notre travail en commun et me réjouis de nos futurs projets.



Nous avons constaté à l'occasion de notre contrôle sur le bilinguisme des situations et des problèmes identiques dans nos deux pays, et en avons tiré les mêmes conclusions.



Conseiller

La fonction de conseil consiste à proposer des recommandations et des orientations pour améliorer la gestion, la performance et le respect des normes légales et réglementaires.

Le rapport sur les finances publiques régionales

Jusqu'à présent, il n'existait pas de synthèse sur la situation financière des communes et intercommunalités de la région Grand Est. Pour la première fois cette année, la Chambre publie un rapport consacré aux finances publiques régionales.

Ce rapport contribue non seulement à sa mission constitutionnelle d'information des citoyens sur la gestion publique locale mais il permet également à chaque collectivité de la région de mieux comprendre sa situation financière par rapport à ses pairs pour, au besoin, adapter ses pratiques en vue d'améliorer sa gestion.

Ce rapport présente l'analyse de la situation générale des communes et intercommunalités du Grand Est, une enquête relative à la TFPB et une synthèse des rapports déjà publiés sur la thématique de l'investissement.

Les finances du bloc communal (budgets principaux et budgets annexes des services publics administratifs) représentent 8 Md€ de charges de gestion en 2023 répartis entre 4,97 Md€ pour les communes et 3,07 Md€ pour les EPCI. Elles incluent également 3 Md€ de dépenses d'investissement réalisés en 2023 à hauteur d'un peu plus de 2 Md€ pour les communes (70 %) et près d'1 Md€ (30 %) pour les EPCI.

Des situations communales et intercommunales contrastées

Cette analyse d'ensemble révèle des disparités de situations entre les collectivités, notamment en ce qui concerne le niveau de ressources pour l'exercice de leurs compétences et la dynamique de leurs différents postes de dépenses. En 2023, 21 % des communes et 39 % des EPCI ont dégagé un autofinancement inférieur au seuil considéré comme seuil d'alerte. Par ailleurs, 12,9 % des communes et 13,3 % des EPCI du territoire présentaient un autofinancement net négatif, indiquant une insuffisance de ressources pour rembourser l'annuité en capital de leur dette. Les ratios de désendettement, qui mesurent le temps pour une commune pour se désendetter, étaient supérieurs à 12 ans pour 7 % des communes et pour 9 % des EPCI. Enfin, environ 7 % des communes et 6 % des EPCI cumulaient ces trois difficultés.

Principaux agrégats comptables du « bloc communal » du Grand Est (en Md€)

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023 – 2019	
						en montant	en %
Produits de gestion	8,61	8,50	8,80	9,36	9,99	1,38	16%
Charges de gestion	6,93	6,82	7,09	7,57	8,05	1,12	16,2%
CAF brute	1,62	1,56	1,63	1,72	1,87	0,25	15,4%
CAF nette	0,88	0,84	0,86	0,95	1,11	0,23	26,1%
Dépenses d'investissement	2,94	2,43	2,58	2,70	3,09	0,15	5,1%
Encours de la dette	7,75	7,83	7,87	7,92	7,90	0,15	1,9%
Trésorerie nette	3,46	3,58	3,99	4,36	4,33	0,87	25,1%

Source : CRC, d'après des données issues des comptes de gestion

La situation financière des petites communes apparaît plus favorable. Les ratios financiers consolidés des plus petites d'entre elles (moins de 500 habitants, soit 64 % des communes de la région) montrent un autofinancement supérieur à celui des autres strates. Elles investissent un peu plus et ont, un encours de dette inférieur. Leur trésorerie suit la même tendance, étant supérieure à leurs besoins. Plus une commune est petite, plus son niveau de trésorerie est élevé.

La situation financière des communes

Autofinancement

Les produits de gestion des communes du Grand Est ont connu une progression significative (+ 13,8 %) depuis 2019, atteignant un total de 6,21 Md€ en 2023. Ces produits se décomposent de la manière suivante : 2,91 Md€ proviennent des ressources fiscales propres (en hausse de +15,4 %), 1,63 Md€ des ressources institutionnelles (+ 14,6 %, dont 1,01 Md€ de Dotation globale de fonctionnement), 0,85 Md€ des ressources d'exploitation (+ 15,2 %), et enfin 0,8 Md€ de la fiscalité reversée (+ 6,5 %).

Les charges de gestion ont également augmenté de 14 % sur la même période pour atteindre 4,97 Md€ en 2023. Elles se répartissent principalement entre les charges de personnel (2,51 Md€), les charges à caractère général (1,63 Md€), les subventions de fonctionnement (0,4 Md€) et autres charges de gestion (0,41 Md€). Les dépenses de rémunération représentent plus de la moitié des charges de gestion. La hausse de ces dépenses (+ 11 %) s'explique notamment par l'incidence de la revalorisation du point d'indice en 2022 (+ 3,5 % au 1^{er} juillet) et en 2023 (+1,5 point au 1^{er} juillet) ainsi que par l'avancement des agents dans leur carrière, l'augmentation du SMIC, et diverses mesures catégorielles. Les charges à caractère général ont augmenté de 21 %, principalement en raison des effets directs et indirects, de l'inflation sur les dépenses : augmentation des prix d'achat des biens et services (en particulier eau, énergie, chauffage, aliments).

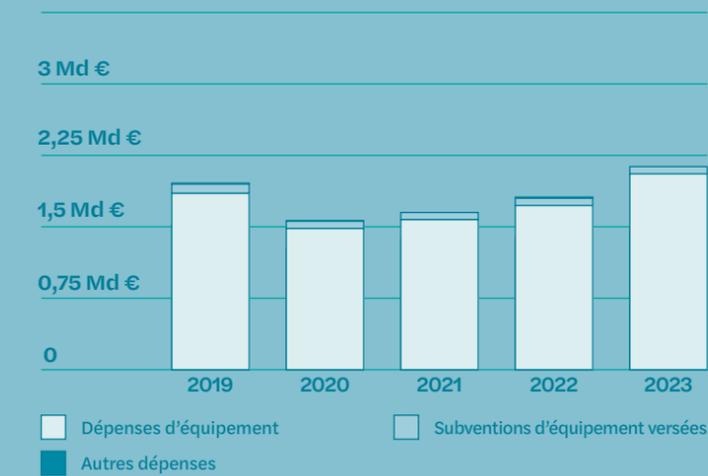
Investissement

Entre 2019 et 2023, les communes du Grand Est ont maintenu leurs efforts d'investissement, avec des dépenses, oscillant entre 1,57 Md€ en 2020 et 2,10 Md€ en 2023, soit un niveau supérieur à 2019 (1,91 Md€). Au total, 9,04 Md€ ont été alloués au financement de ces investissements, se répartissant à 95 % (8,6 Md€) en dépenses d'équipement et à 5 % (0,44 Md€) en subventions

d'investissement. Pour l'essentiel (80 %), ces dépenses n'ont pas été financées par un recours accru à l'emprunt.

Grâce à l'autofinancement net généré (2,98 Md€) et aux autres recettes d'investissement hors emprunt perçues (4,23 Md€), les communes disposaient d'un financement propre disponible à hauteur de 7,21 Md€. Leur besoin de financement s'établissait donc à 1,9 Md€, qu'elles ont satisfait en recourant à l'emprunt à hauteur de 2,45 Md€, ce qui a partiellement alimenté leur fonds de roulement (0,55 Md€).

Dépenses d'investissement des communes du Grand Est entre 2019 et 2023 (en Milliards €)



Endettement

L'encours de dette des communes du Grand Est en 2023 est resté stable par rapport à 2019 (4,35 Md€ contre 4,41 Md€). Les communes maîtrisent ainsi l'évolution de leur endettement.

La durée théorique de remboursement des dettes financières par l'épargne brute s'est améliorée en raison de la stabilité voire de la légère progression de cette épargne brute. À 3,7 années, cette durée reste notablement inférieure aux seuils d'alerte.

Trésorerie

La trésorerie a augmenté de 28 % entre 2019 et 2023, atteignant 3,17 Md€ fin 2023. Elle représentait en moyenne 230 jours de charges courantes en 2023, en hausse de 13 % par rapport à 2019. Toutefois, cette trésorerie est nettement moindre dans les grandes communes (67 jours) et très élevée dans les petites communes (739 jours), qui se distinguent ainsi par leur gestion financière : les communes de petite taille ont tendance à constituer davantage de réserves pour financer leurs investissements en recourant moins à l'emprunt.

La situation financière des EPCI

Autofinancement

Les produits de gestion des établissements publics de coopération intercommunale du Grand Est ont progressé de 19,7 % entre 2019 et 2023, atteignant un total de 3,77 Md€ en 2023. Cette augmentation est principalement due à la hausse des ressources fiscales propres (2,80 Md€), des ressources institutionnelles (0,96 Md€ dont 0,44 Md€ de DGF) et des ressources d'exploitation (0,75 Md€).

Les charges de gestion, quant à elles, ont augmenté de 19,8 % sur la même période, s'élevant à 3,07 Md€. Elles se composent principalement des charges de personnel (1,31 Md€), des charges à caractère général (0,85 Md€), des subventions de fonctionnement (0,47 Md€) et des autres charges de gestion (0,43 Md€). Les charges de personnel représentent 43 % de l'ensemble des charges de gestion et ont progressé de 17,1 % sur la période. Cette hausse est supérieure à celle des communes (+11 %) en raison de l'évolution des services et effectifs des EPCI.

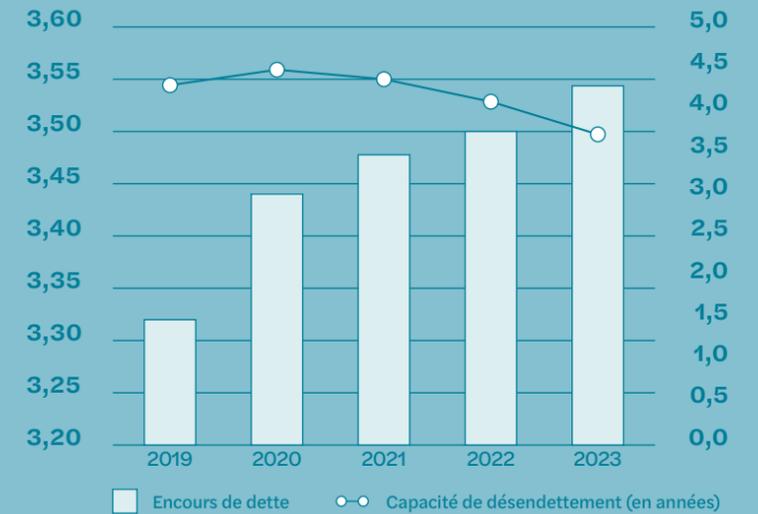
Investissement

Entre 2019 et 2023, les EPCI ont réalisé des investissements totalisant 4,7 Md€, soit un montant équivalent à plus de la moitié de celui observé dans les communes. Ces dépenses se composent principalement de dépenses d'équipement (80 %, soit 3,76 Md€) et de subventions d'investissement (16 %, soit 0,75 Md€). Pour financer ces dépenses, les EPCI ont mobilisé leur autofinancement net à hauteur de 1,67 Md€ (35 % des recettes) et 1,82 Md€ de recettes diverses hors emprunt (39 %), dont la moitié de subventions. Leur besoin de financement, s'établissant à 1,22 Md€, a été comblé par des emprunts à hauteur de 1,48 Md€ (soit 31 % des recettes), supérieurs aux besoins, ce qui a alimenté leur fonds de roulement à hauteur de 0,26 Md€.

Endettement

L'encours de dette des EPCI est stable entre 2019 et 2023 à environ 2,7 Md€ avec un délai de désendettement de 3,9 ans.

Endettement (en Milliards €) et ratio de désendettement (en années) des EPCI du Grand Est entre 2019 et 2023



Trésorerie

La trésorerie a augmenté de 19 % entre 2019 et 2023, atteignant 1,16 Md€ fin 2023. En 2023, la trésorerie des EPCI représentait en moyenne 135 jours de charges courantes, sensiblement au même niveau qu'en 2019, mais avec de fortes disparités selon les strates d'EPCI : si la trésorerie des EPCI de taille moyenne (20 000 à 50 000 habitants) a augmenté de 17 % et atteint 207 jours de charges courantes, celle des autres intercommunalités a plutôt eu tendance à baisser.

Une situation financière d'ensemble plutôt favorable

La situation financière d'ensemble du bloc communal au cours de la période est plutôt favorable, marquée par une augmentation de son épargne et de ses dépenses d'investissement, sans recours notable à l'emprunt ou à un prélèvement sur le solde du compte du Trésor. Pour autant, certaines collectivités connaissent des difficultés nécessitant une vigilance accrue. L'autofinancement disponible pour les investissements est suffisant, et l'endettement reste globalement soutenable. La trésorerie du bloc communal pris dans son ensemble progresse, malgré un léger fléchissement observé uniquement au niveau des communes. Entre un endettement maîtrisé et un solde de trésorerie toujours important, la situation financière générale du « bloc communal » en 2023 n'inspire pas d'inquiétude.

Enquête: la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le Grand Est

En 2024, la Chambre a réalisé une enquête relative à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les communes de la région.

Cette initiative s'inscrit dans un contexte de profondes transformations fiscales locales depuis 2010, marqué par deux événements majeurs :

- Une transformation profonde de la fiscalité locale applicable aux entreprises, initiée en 2010 avec le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont la suppression progressive est engagée depuis la loi de finances pour 2021.
- En 2020, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Ces deux réformes ont conduit à une augmentation des transferts de l'État aux collectivités en compensation de la fiscalité supprimée. Elles ne laissent principalement à la disposition des communes qu'un seul levier fiscal qu'est la fixation du taux de la TFPB, leurs autres recettes fiscales directes (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe d'habitation sur les logements vacants et taxe sur le foncier non bâti) ne représentant plus qu'une part moindre de leurs ressources. Depuis 2021, la taxe foncière est destinée uniquement au bloc communal.

L'enquête a permis d'observer la manière dont les communes se sont saisies de l'instrument des taux de taxe foncière et comment elles ont utilisé les recettes correspondantes.

En 2023, les communes du Grand Est ont perçu un total de 2,4 Md€ de taxes foncières, dont 73 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et 2,3 Md€ pour la TFPB. Les ménages supportent 65,5 % du produit total de la TFPB.

Les recettes de taxe foncière et de taxe d'habitation dans les communes du Grand Est sont inférieures à la moyenne nationale. Le montant moyen de taxe foncière sur les propriétés bâties des communes du Grand Est se situe à 416 € par habitant, soit à un niveau inférieur de 26 % à la moyenne nationale qui s'élève à 553 € par habitant. Les recettes de la taxe d'habitation, qui concerne désormais les seuls résidences secondaires et logements meublés vacants, y sont deux fois plus faibles.

Les recettes par habitant de taxe foncière sont plus importantes dans les grandes communes que dans les petites. Pour les contribuables, la charge représentée par la taxe foncière s'accroît avec la taille de la commune. Par exemple, une ville de plus de 50 000 habitants perçoit plus de deux fois plus de recettes par habitant qu'une commune de moins de 500 habitants. Cette différence est encore plus marquée dans les départements à dominante rurale, notamment en raison des charges de centralité qui pèsent sur les villes de ces départements.

En Grand Est, les recettes de taxe foncière et de taxe d'habitation sont inférieures à la moyenne nationale

Des recettes par habitant de taxe foncière plus importantes dans les grandes que dans les petites communes



La réforme de la taxe d'habitation a rendu la taxe foncière moins lisible. En effet, les communes perçoivent désormais la part de la taxe foncière jusqu'à versée aux départements, toutefois, cette dernière n'étant pas nécessairement égale à la taxe d'habitation, un mécanisme de compensation a été mis en place, rendant les recettes nettes de taxe foncière pour une commune dépendantes de paramètres autres que les décisions relatives aux taux. Une partie de la taxe foncière est donc redistribuée, ce qui rend l'impôt local moins lisible, tant pour le décideur que pour le contribuable.

Entre 2020 et 2024, les bases locatives ont été revalorisées annuellement en fonction de l'inflation, entraînant une augmentation totale de 16,7 % du montant de la taxe foncière.

À cette augmentation des bases, s'ajoute une augmentation des taux. Dans le Grand Est près d'un habitant sur deux réside dans une commune ayant augmenté son taux de taxe foncière depuis 2020. Entre 2020 et 2024, 38 % des communes du Grand Est ont augmenté leur taux de TFPB, correspondant à 48 % des habitants. 60 % des communes ont stabilisé leurs taux, tandis que 3 % les ont baissés.

La plupart des collectivités ont engagé des plans d'économies et cherché à optimiser leurs autres recettes avant d'avoir recours au levier fiscal. Les maires des communes expliquent ces augmentations par l'inflation ou le financement de nouvelles dépenses.

La réforme de la taxe d'habitation a eu pour conséquence de rendre la taxe foncière moins lisible

En Grand Est, près d'un habitant sur deux réside dans une commune ayant augmenté son taux de taxe foncière depuis 2020

Cette enquête a été conduite sous la forme d'un contrôle coordonné sur le fondement de l'article R. 243-5-1 du CJF auprès d'un échantillon de 14 communes de la région :

- Bertrange,
- Charleville-Mézières,
- Chaumont,
- Colmar,
- Gondrecourt-le-Château,
- Huisigney-Godbrange,
- Metz,
- Nancy,
- Reims,
- Romilly-sur-Seine,
- Strasbourg,
- Thionville,
- Troyes
- Xonrupt-Longemer.

Boris Ravignon

maire de Charleville-Mézières,
président d'Ardenne Métropole

En tant que fervent promoteur de la décentralisation, je le suis par conséquent également du contrôle exercé par les chambres régionales des comptes. En effet, la prise de responsabilités des collectivités territoriales doit s'accompagner d'un nécessaire encadrement et donc d'un contrôle bienvenu de l'usage des deniers publics.

L'un ne va pas sans l'autre, tant la décentralisation a besoin de citoyens qui soient éclairés par les rapports des juridictions financières et ainsi demeurent confiants dans la qualité et la probité de la gestion exercée par leurs élus.

Les chambres régionales des comptes présentent ainsi l'utilité d'établir pour nos concitoyens la preuve que leurs collectivités font l'objet d'une gestion budgétaire soucieuse du respect des règles de comptabilité publique, mais qu'elles sont aussi relativement économes des moyens dans l'exercice de leurs missions quotidiennes. Une donnée largement objectivée par les travaux des chambres régionales qui vient contredire ceux qui aimeraient faire peser la responsabilité de la situation financière du pays sur l'échelon local.

À ce titre, les chambres régionales des comptes, via leur appartenance au réseau de la Cour des comptes, rendent ainsi un grand service aux collectivités territoriales en contribuant à faire connaître les enjeux spécifiques et bien souvent les difficultés de la gestion publique locale.

Elles n'exercent pas pour autant leur activité de contrôle sans jouer également en parallèle et systématiquement un rôle positif de conseil auprès des collectivités, même si les rapports produits ne mettent peut-être pas suffisamment en exergue cet aspect du travail effectué.

Naturellement, l'engagement d'un contrôle par des magistrats de la Chambre constitue pour l'administration et pour le décideur politique un temps particulier dans la vie de la collectivité. Mais l'appréhension possible et sans doute inhérente à tout temps d'évaluation doit être dépassée par les apports pour l'action publique locale que doivent permettre d'obtenir les recommandations et observations de la Chambre.

En effet, il existe toujours un grand profit pour toute collectivité à se confronter au regard d'un magistrat des juridictions financières, soit pour affermir ses choix, soit pour les faire évoluer. En cela, le réseau des chambres régionales des comptes constitue un acteur majeur pour accompagner les collectivités territoriales face aux mutations qu'elles connaissent.

Synthèse des principaux constats dressés par la Chambre en matière de pilotage de l'investissement lors de ses contrôles auprès des collectivités :

Le rapport de synthèse de la Chambre sur le pilotage de l'investissement par les collectivités met en évidence un pilotage souvent insuffisant, malgré son importance pour la transparence et la viabilité financière à long terme. Les travaux réalisés montrent des disparités dans l'attention accordée au pilotage des investissements entre les différentes collectivités.

La Chambre constate également un recours limité aux outils de suivi tels que la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et la gestion des dépenses d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) ce qui peut conduire à des difficultés de gestion budgétaire. Ces constats soulignent la nécessité pour les collectivités de renforcer leurs capacités de pilotage des investissements.

En effet, il existe toujours un grand profit pour toute collectivité à se confronter au regard d'un magistrat des juridictions financières, soit pour affermir ses choix, soit pour les faire évoluer.

Le conseil aux collectivités : l'unité de contrôles préventifs

Une présence territoriale de la Chambre renforcée grâce à des contrôles rapides et ciblés, permettant d'éclairer les élus locaux sur la situation financière des collectivités et de répondre aux attentes des citoyens.



L'UCP ne se contente pas de cibler les collectivités rencontrant des difficultés financières ou faisant l'objet de signalements. Elle vise également à répondre concrètement aux demandes citoyennes concernant ces collectivités. Par ce biais, la Chambre entend démontrer qu'elle remplit pleinement non seulement sa mission de contrôle, mais aussi sa mission de conseil aux collectivités. En formulant des recommandations utiles à l'amélioration de la performance locale, elle s'inscrit dans l'esprit des nouvelles compétences ouvertes aux chambres régionales des comptes par la loi dite « 3DS ».

Les axes de contrôle de gestion sont limités et calibrés en fonction des enjeux spécifiques de chaque collectivité. Ils portent, notamment, sur la régularité des actes de gestion, l'économie et l'efficacité des moyens mobilisés et l'efficacité des actions mises en œuvre.

En adoptant cette approche préventive, la Chambre renforce sa capacité d'intervention et de soutien auprès des collectivités de taille modeste ou moyenne. Cette démarche doit également lui permettre de mieux répondre aux attentes des citoyens en matière de transparence et de bonne gouvernance locale.

En septembre 2024, la Chambre a souhaité conforter sa présence territoriale afin de mieux prendre en compte la diversité de son territoire, en particulier les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de taille modeste ou moyenne qui n'avaient jusqu'alors que rarement fait l'objet de contrôles. Pour atteindre cet objectif ambitieux, la Chambre a lancé une expérimentation qui se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette initiative se traduit par l'introduction d'un nouveau type de contrôle dit « préventif ». Ce contrôle est conçu pour être plus rapide et plus ciblé, permettant ainsi d'éclairer les élus locaux sur la situation financière de leur collectivité, les risques auxquels elle pourrait être exposée et les moyens à identifier afin de remédier aux éventuelles difficultés constatées. Placée sous l'autorité du vice-président de la Chambre, cette unité de contrôles préventifs (UCP) repose sur le travail en autonomie de vérificateurs.

Le conseil avant projet d'investissement exceptionnel



L'article 229 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique, également connue sous le nom « loi 3DS », a étendu les missions dévolues aux chambres régionales des comptes (CRC) en modifiant le livre II du code des juridictions financières (CJF). Cette modification introduit de nouvelles dispositions (art. L.211-15, L. 235-1, L. 235-2 et L. 245-1 du CJF) permettant aux CRC d'intervenir dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, mais également sur les conséquences de projets d'investissement exceptionnels.

Désormais, le président d'un conseil régional, d'un conseil départemental, du conseil d'une métropole ou d'une communauté urbaine a la possibilité de saisir la chambre régionale des comptes territorialement compétente afin d'obtenir un avis sur les conséquences d'un projet d'investissement exceptionnel. Cette initiative peut être initiée soit par le président lui-même, soit à la demande de l'organe délibérant (art. L. 235-2 du CJF).

Le projet d'investissement en question doit être directement géré par la collectivité territoriale ou par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à l'origine de la saisine. En outre, le coût total prévisionnel de ce projet d'investissement doit représenter au moins 10 % des recettes réelles de fonctionnement du budget de l'exercice précédent de la collectivité ou de l'EPCI ou atteindre 50 M€.

La demande adressée à la chambre régionale des comptes doit également être étayée par tous les documents et informations nécessaires à son examen, notamment le montant prévisionnel total des dépenses. La CRC rend, alors, un avis motivé dans un délai maximum de six mois, évaluant l'économie générale du projet et son impact financier sur la collectivité concernée. Cet avis est notifié à la collectivité ou à l'EPCI, ainsi qu'au préfet, et doit être débattu lors de la première réunion de l'assemblée délibérante après sa réception. Il est ensuite publié par la CRC dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Au cours de l'année 2024, la Chambre Grand Est s'est préparée à exercer cette nouvelle mission.

La première évaluation conduite par la Chambre

Au-delà de leur fonction traditionnelle de contrôle, les chambres régionales des comptes ont vu leurs missions élargies à l'évaluation des politiques publiques par la loi « 3DS » du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration.

Les chambres régionales des comptes peuvent ainsi « évaluer les résultats et les impacts des politiques publiques, ainsi que les facteurs qui les expliquent. Cette évaluation porte sur la cohérence, l'efficacité et l'efficience de la politique concernée ».

En 2024, la région Grand Est a sollicité la Chambre pour évaluer sa politique de soutien aux aéroports régionaux de Strasbourg-Entzheim, Vatry et Metz-Nancy-Lorraine.

La Région a souhaité que trois questions soient examinées :

- La politique de soutien de la région Grand Est a-t-elle contribué à l'atteinte d'un modèle économique soutenable pour les aéroports ?
- Dans quelle mesure ces plateformes contribuent-elles à l'attractivité des territoires de la région Grand Est ?
- La politique de soutien de la région Grand Est favorise-t-elle la limitation de l'impact environnemental des plateformes aéroportuaires ?

À l'issue de l'évaluation, les résultats montrent que ces aéroports ne sont pas en mesure d'atteindre un modèle économique soutenable sans le soutien d'un financement public, qu'ils contribuent faiblement à l'attractivité des territoires et qu'ils ne jouent qu'un rôle limité dans la réduction de l'impact environnemental lié aux activités des plateformes aéroportuaires.

La Chambre souligne également plusieurs faiblesses qui ont freiné leur développement, notamment la concurrence aéroportuaire et la très faible intermodalité des plateformes de Vatry et Metz-Nancy Lorraine avec le réseau routier et/ou ferroviaire. Les besoins de mobilité aérienne des habitants du Grand Est sont déjà largement satisfaits par la présence d'aéroports facilement accessibles à Paris, en Suisse (Bâle-Mulhouse), en Allemagne (Francfort, Baden-Baden et Stuttgart), au Luxembourg (aéroport du Findel) et en Belgique (Liège, Bruxelles, Charleroi).

Pour autant, la Chambre identifie pour chacun des trois aéroports, des scénarios d'évolution à l'horizon 2030.

La situation actuelle : des aéroports confrontés à de réelles difficultés financières

Aucun des trois aéroports n'est financièrement autonome, nécessitant le versement de subventions pour couvrir leurs coûts opérationnels. Vatry et Metz-Nancy Lorraine souffrent d'une faible activité, tandis que Strasbourg-Entzheim bénéficie d'une stratégie tarifaire spécifique. La couverture des charges de sécurité et de sûreté reste un enjeu financier majeur pour ces plateformes aéroportuaires.



Des aéroports dont le niveau d'activité est insuffisant pour assurer leur équilibre financier

Entre 2016 et 2023, les financements publics (subventions d'investissement et aides à l'exploitation) ont totalisé 129,3 millions d'euros. La question de l'évolution de ces financements publics se pose avec acuité, non seulement en raison de la situation générale des finances publiques, mais aussi en raison de l'évolution probable du cadre juridique européen régissant les aides d'État aux aéroports. Les règles actuelles expireront en 2027 et seront remplacées par un nouveau cadre qui pourrait restreindre la capacité des collectivités locales à verser des aides aux aéroports, tout en alignant ces nouvelles règles sur les objectifs du pacte vert européen.

Un impact économique significatif pour Strasbourg-Entzheim, mais très limité pour Vatry et Metz-Nancy Lorraine

Les travaux de la Chambre montrent que les trois aéroports ont un impact globalement limité sur le développement et l'attractivité du Grand Est. Leur capacité à répondre aux besoins de mobilité aérienne des habitants de la région est faible, tout comme leur contribution à l'acheminement des touristes dans cette zone.

L'impact économique en termes de création de richesse et d'emplois, est globalement modeste : il est peu significatif pour les aéroports de Vatry et de Metz-Nancy Lorraine, mais plus marqué pour Strasbourg-Entzheim, qui bénéficie d'une dynamique d'emploi positive et de retombées socio-économiques significatives.

Les réserves foncières attenantes aux trois plateformes contribuent diversement au développement économique territorial. Metz-Nancy-Lorraine ne peut pas tirer parti de ce levier en raison de la faiblesse de ses réserves foncières. En revanche, le potentiel de développement des zones d'activité situées autour des aéroports de Strasbourg-Entzheim (friches militaires) et de Vatry (ZAC 3 et réserves foncières disponibles) apparaît nettement plus significatif.

Des initiatives de réduction de l'impact environnemental limitées aux activités au sol

Les trois aéroports ont pris des initiatives pour réduire leur empreinte carbone au sol (électrification des véhicules, panneaux photovoltaïques). Cependant, leur impact sur les émissions de CO₂ reste limité car l'essentiel des émissions proviennent de l'activité aérienne elle-même et des trajets routiers nécessaires pour acheminer le fret ou les passagers vers les plateformes.

Néanmoins, la production de carburants aériens durables pourrait représenter une opportunité stratégique pour développer des avantages com-

pétitifs en matière environnementale. Cela est particulièrement le cas pour l'aéroport de Vatry qui pourrait accueillir à proximité, un projet de production de biocarburants fabriqués localement et distribués directement sur la plateforme.

Améliorer la situation financière des aéroports et les services qu'ils rendent à la population

À la lumière de ces constats, la nécessité d'une stratégie aéroportuaire régionale apparaît clairement. Il s'agit de définir une approche permettant de mieux répondre aux besoins de mobilité de la population et aux objectifs de développement territorial, tout en préservant la soutenabilité environnementale et financière des aéroports.

Construire une stratégie aéroportuaire régionale

L'actuelle révision du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Grand Est offre le cadre approprié pour une telle démarche. Cette stratégie se traduirait, pour chaque aéroport, par l'adoption de « plans de développement soutenable » à l'horizon 2030. Ceux-ci comprendraient des objectifs chiffrés en contrepartie des moyens alloués.

Strasbourg-Entzheim : atteindre rapidement une exploitation financièrement équilibrée

Le contrat triennal 2024-2026 « Strasbourg capitale européenne » a fixé à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim un objectif de croissance de son trafic pour atteindre 1,5 million de passagers et une exploitation à l'équilibre financier à l'horizon 2028-2030. Pour y parvenir, l'aéroport doit renforcer ses partenariats commerciaux avec les compagnies aériennes et développer des lignes bénéficiant d'une « obligation de service public » en raison de leur rôle dans le bon fonctionnement des institutions européennes ayant leur siège à Strasbourg.

Le développement de Strasbourg-Entzheim peut également capitaliser sur des destinations spécifiques comme la Turquie et attirer une clientèle allemande pour des destinations non desservies par les aéroports de Baden-Baden ou de Stuttgart. Bien que l'activité de fret génère des revenus extra-aéroportuares, sa croissance est limitée par la longueur de la piste, qui ne permet pas l'utilisation d'avions cargo long-courrier.

Enfin, Strasbourg-Entzheim pourrait augmenter ses ressources grâce à la reconversion des friches militaires adjacentes en une zone d'activités économiques et à la création d'une ferme photovoltaïque sur les parkings et bâtiments de la plateforme aéroportuaire. Ces initiatives pourraient optimiser le modèle économique de l'aéroport.

Vatry : conforter l'activité fret et diversifier les ressources de l'aéroport

L'aéroport de Vatry, initialement conçu pour le fret aérien, rencontre des difficultés pour augmenter son trafic de fret en raison d'un écosystème logistique insuffisant, d'installations inadéquates, et d'une accessibilité perfectible. En conséquence, l'objectif que s'est fixé la plateforme de traiter annuellement un volume de 50 000 tonnes de fret à l'horizon 2027-2028 apparaît difficilement atteignable.

En revanche, Vatry pourrait se positionner sur du fret spécifique, notamment des équipements lourds, un secteur moins concurrentiel et plus rentable que le fret lié au e-commerce. Cela permettrait de stabiliser son activité à un niveau compris entre 20 000 et 25 000 tonnes par an.

Pour atteindre l'équilibre financier, Vatry doit diversifier ses ressources au-delà du trafic commercial passagers. Une solution consisterait à valoriser le foncier disponible (ZAC 3 et réserve foncière de 220 hectares) afin de créer une nouvelle zone d'activités économiques.

Metz-Nancy Lorraine : redimensionner les objectifs de l'aéroport autour de 200 000 passagers et faire évoluer la gouvernance

À la différence des deux autres aéroports, l'aéroport de Metz-Nancy Lorraine repose principalement sur son activité commerciale passagers pour augmenter le niveau de ses ressources. Depuis 2006, le fret aérien est inexistant en raison du départ de la société DHL et son redémarrage nécessiterait de lourds investissements.

Par ailleurs, les activités aéronautiques annexes comme les vols d'entraînement, l'aviation d'affaires et de loisirs ou encore les vols d'intérêt général (vols militaires et sanitaires) sont captées par l'aérodrome voisin de Nancy-Essey. En matière de transport de passagers, Metz-Nancy-Lorraine répond à certains besoins de mobilité de la population du sillon lorrain, notamment vers le Sud de l'Europe et le bassin méditerranéen.

D'ici 2026-2027, un scénario visant à stabiliser le nombre de passagers autour de 200 000 passagers par an semble le plus réaliste. Tout scénario visant à dépasser ce niveau nécessiterait un examen par les parties prenantes des conditions financières nécessaires à l'ouverture de nouvelles lignes.

Dans ce contexte, une évolution de la gouvernance de l'aéroport apparaît souhaitable afin d'associer davantage les acteurs locaux intéressés à son développement et d'améliorer l'efficacité de sa gestion.



Les recommandations de la Chambre

À l'issue de ses travaux d'évaluation, la Chambre formule cinq recommandations.

Recommandation n° 1 (région Grand Est) :

doter la région Grand Est d'une stratégie régionale aéroportuaire permettant de préciser le rôle de chacun des aéroports au regard des besoins du territoire et de ses populations, tout en leur fixant des objectifs chiffrés en matière économique et environnementale.

Recommandation n° 2 (région Grand Est et EPMNL) :

mieux répondre à certains besoins de mobilité de la population en confortant le socle actuel d'activité de transport passagers à un niveau compris entre 150 000 et 200 000 passagers. Les scénarios de développement de l'activité au-delà de ce seuil doivent être examinés au regard des conditions financières nécessaires à l'ouverture de nouvelles lignes et de l'intérêt qu'elles représentent pour le territoire et sa population.

Recommandation n° 3 (région Grand Est) :

adapter la gouvernance de Metz-Nancy Lorraine pour mieux intégrer l'ensemble des parties prenantes intéressées par son développement.

Recommandation n° 4 (département de la Marne et EPGAV) :

orienter l'activité fret vers des marchandises à haute valeur ajoutée et diversifier les ressources de l'aéroport, en envisageant de lui transférer une partie du foncier disponible à ses abords.

Recommandation n° 5 (région Grand Est, collectivité européenne d'Alsace, Eurométropole de Strasbourg, SASE) :

atteindre rapidement l'équilibre d'exploitation en confortant le développement du trafic passagers, en diversifiant les ressources extra-aéroportuares liées notamment aux projets de reconversion des friches militaires en zone d'activités économiques et en approfondissant la coopération transfrontalière initiée avec l'aéroport de Baden-Baden.

La Chambre souligne qu'en l'absence d'évolutions significatives sous cinq ans pour Metz-Nancy Lorraine et Vatry, la question de la poursuite de l'activité commerciale de ces deux plateformes devra être posée. La Chambre se réserve le droit d'assurer un suivi de la mise en œuvre de ses recommandations.

La Chambre se dote d'un conseil scientifique

La Chambre, pionnière dans l'établissement d'un processus de collaboration permanente avec enseignants chercheurs des universités de la région.

La situation actuelle des finances publiques révèle qu'il est nécessaire de concevoir des politiques plus performantes. Cela passe notamment par une collaboration plus étroite entre la recherche et ceux qui mettent les politiques publiques en œuvre. Le réflexe d'associer les scientifiques aux décisions publiques n'est, cependant, pas si courant en France. Aussi, afin d'essayer d'y remédier, la Chambre a décidé de placer auprès d'elle un conseil scientifique composé de chercheurs.

L'installation de cette nouvelle instance s'est déroulée le vendredi 15 novembre 2024 au siège de l'université de Reims Champagne Ardenne en présence de son président Christophe Clément et du préfet de la Marne Henri Prévost.

Cet événement s'inscrit dans le prolongement de l'enrichissement des missions des chambres régionales et territoriales des comptes promu par la mise en œuvre du projet stratégique JF 2025.

Ce conseil a pour objet de renforcer le lien entre le monde de la recherche et celui de l'action publique pour améliorer la pertinence et la qualité des politiques publiques dans la région Grand Est. Il a également vocation à favoriser les échanges d'idées entre enseignants-chercheurs et membres de la Chambre afin de nourrir leurs travaux respectifs et éclairer la Chambre dans la définition de ses orientations. Les travaux du conseil scientifique se déclinent en trois axes: éclairer la réflexion sur le programme de travail de la Chambre en échangeant sur les sujets de contrôle potentiels; émettre des avis sur les principaux constats et pistes de recommandations de certains rapports et renforcer les échanges entre l'Université et la Chambre.



Le conseil est composé d'une quinzaine de membres, principalement des enseignants-chercheurs ou chercheurs des universités de Reims, Lorraine, Mulhouse et Strasbourg, reconnus dans les disciplines suivantes: droit public et droit privé, économie, gestion, sociologie, géographie, génie informatique, médecine, pharmacie, histoire, biologie des populations et écologie, cultures et langues régionales, psychologie sociale.

Incluant également des représentants d'administrations partenaires de la Chambre, il se réunit soit à la CRC, soit dans les locaux des trois universités partenaires en formation plénière ou restreinte et peut auditionner des experts. Les membres ont signé une charte de déontologie incluant un engagement de confidentialité. Les réunions se tiennent à huis clos.

Le conseil peut être saisi par le président de la Chambre sur toute question relative aux politiques publiques des entités relevant de la compétence de la Chambre. Il émet des avis et recommandations adoptés à la majorité des deux tiers, qui ne sont pas destinés à être publics. Les membres du conseil peuvent également participer à des comités de pilotage des enquêtes conduites par la Chambre.

Qui sont les chercheurs membres du conseil scientifique ?

Géographie			
BOST François	Professeur des universités	Géographie économique et industrielle	UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE
FUJIKI Kenji	Maître de conférences	Géographie et aménagement	Université de Strasbourg
HAMEZ Grégory	Professeur des universités	Géographie	UNIVERSITÉ DE LORRAINE
Gestion			
COLIN Pauline	Maîtresse de conférences	Sciences de gestion et du management	Université de Strasbourg
GURTNER Emmanuelle	Maîtresse de conférences	Gestion	UNIVERSITÉ DE LORRAINE
Droit			
DEBARGE Olivier	Professeur des universités	Droit pharmaceutique	UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE
DUPERON Olivier	Professeur des universités	Droit public	UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE
MULLER Etienne	Professeur des universités	Droit public	Université de Strasbourg
Sociologie			
HAMMAN Philippe	Professeur des universités	Sociologie	Université de Strasbourg
MICHON Sébastien	Directeur de recherche au CNRS	Sociologie	Université de Strasbourg
LECLERCQ Emmanuelle	Professeur des universités	Sociologie	UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE
MARTIN Elsa	Maîtresse de conférences	Sociologie	UNIVERSITÉ DE LORRAINE
Histoire			
RAGGI Pascal	Professeur des universités	Histoire contemporaine	UNIVERSITÉ DE LORRAINE
Linguiste			
ERHART Pascale	Maîtresse de conférences	Études germaniques	Université de Strasbourg
Économie			
FRANÇOIS Abel	Professeur des universités	Économie politique	Université de Strasbourg
LEFEBVRE Mathieu	Professeur des universités	Économie	UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE
FRERE Quentin	Maître de conférences	Sciences économiques	UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE
MAYOL Alexandre	Maître de conférences	Économie	UNIVERSITÉ DE LORRAINE
PHAM Thao	Maîtresse de conférences	Économie	UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE
Médecine			
VUIBLET Vincent	Professeur des universités	Médecine	UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Henri Prévost Préfet de la Marne

Les chambres régionales des comptes sont les vigies indispensables de la gestion publique locale. Elles concourent, grâce à leur expertise financière mais aussi à leur connaissance des politiques publiques locales à l'information du citoyen ainsi qu'à celle des gestionnaires eux-mêmes, ordonnateurs et comptables.

Le préfet et les services de l'État sont également des lecteurs attentifs des rapports de la CRC qu'ils relèvent du contrôle de la gestion ou a fortiori du contrôle budgétaire. Grâce à l'impartialité des constatations de la Chambre et aux garanties qui structurent ses modalités de travail (contradictoire, collégialité), ses rapports permettent d'éclairer la prise de décision et aussi d'objectiver le dialogue entre l'État et les collectivités territoriales.

Je me félicite de l'excellente relation que la Chambre entretient avec les services de l'État pour la réalisation de ses contrôles. Bien-sûr, ils ne sont pas ses seuls interlocuteurs, en atteste l'excellente initiative prise par le Président de la Chambre de constituer un conseil scientifique composé d'universitaires de toute la région Grand Est et dont j'ai eu le plaisir d'inaugurer la première réunion à Reims en novembre 2024.

Les perspectives nouvelles offertes par l'attribution d'une compétence d'évaluation des politiques publiques aux CRC par la loi du 21 février 2022 dite «3DS» sont un apport important. Elle permet aussi d'instaurer un rapport renouvelé entre les juridictions financières et les collectivités, les plus importantes d'entre elles pouvant solliciter une évaluation à la chambre afin de mieux appréhender les finalités poursuivies par une politique publique au regard des dépenses qui lui sont consacrées. J'ai ainsi été très attentif aux conclusions de la Chambre sur l'aéroport de Paris-Vatry dans le cadre de l'évaluation sollicitée par M. Franck Leroy, président du conseil régional Grand Est, sur la politique de soutien aux aéroports régionaux.

Dans ce contexte marqué par la nécessité d'une évolution soutenable des finances publiques, il m'apparaît ainsi indispensable pour les préfets de disposer, via les CRC, d'un diagnostic objectif sur la situation des collectivités et services publics locaux.

J'adresse tous mes remerciements aux magistrats et agents de la Chambre régionale des comptes Grand Est pour les travaux réalisés en 2024 et tous mes encouragements pour les travaux à venir.



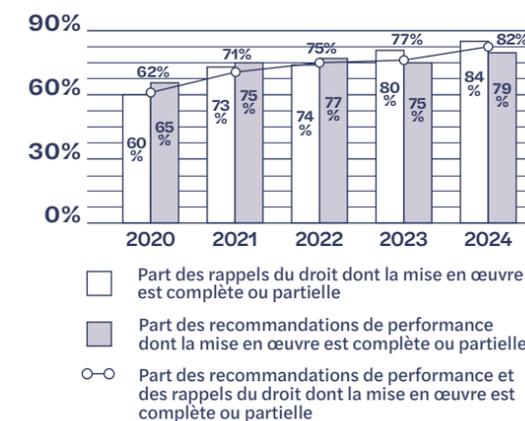
La Chambre formule des recommandations qui sont suivies

Les articles L. 243-9 et L. 243-9-1 du code des juridictions financières imposent aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et aux sociétés d'économie mixte (SEM) locales de présenter à leur assemblée délibérante, un an après la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre, un rapport exposant les actions entreprises pour répondre à ses observations.

Pour la Chambre, ce sont 25 rapports d'observations définitives rendus publics en 2023 qui entrent dans le périmètre de la synthèse 2024. Les organismes concernés représentent une masse financière globale de 5,3 Md€ et sont répartis de façon homogène sur le ressort territorial de la Chambre.

Un taux de mise en œuvre en amélioration constante

Sur 189 recommandations recensées dans la synthèse, 61 % portent sur la régularité et 39 % sur la performance. La part des recommandations relatives à la performance tend à augmenter conformément à une démarche initiée par la Chambre visant à rendre les recommandations moins nombreuses et plus opérationnelles.



Des recommandations qui contribuent à l'amélioration de l'action publique locale

Les recommandations de la Chambre couvrent sept grands domaines d'intervention qui concernent aussi bien la gouvernance et l'organisation interne des entités sous contrôle que leurs relations avec des tiers.



82 % des recommandations ont donné lieu à des actions concrètes

Ces recommandations ont notamment permis d'améliorer l'information des collectivités sur leur patrimoine ou de régulariser la durée légale du temps de travail et le régime indemnitaire. Appliquant pleinement cette recommandation, la communauté d'agglomération de Colmar, les communes d'Illkirch-Graffenstaden, de Rosenau, de Bann-sur-Meurthe-Clefcy, de Brienne-le-Château, ainsi que les communautés de communes des lacs de Champagne, Orne Lorraine Confluence ont adopté des actions correctrices du régime indemnitaire de leurs agents.

Comme les années précédentes, l'analyse des recommandations pour lesquelles aucune action n'a été mise en œuvre montre que celles-ci nécessitent un délai de mise en œuvre plus long, notamment en raison de la participation d'autres acteurs pour leur réalisation ou parce qu'elles concernent la définition de cadre stratégique.

Les refus de mise en œuvre restent limités et portent entre autres sur l'application de la durée légale du temps de travail à 1 607 heures par certaines collectivités d'Alsace et de Moselle ou l'autonomie financière des services publics industriels et commerciaux.

Communiquer

En rendant publics le résultat de ses travaux, la Chambre sensibilise aux questions de gestion financière, à l'obligation de rendre compte et à l'importance d'un bon usage de l'argent public, contribuant ainsi à la protection des intérêts financiers des citoyens.

La Chambre à la rencontre des territoires

Rencontre avec des élus de la vallée du Rabodeau

Le 16 juillet 2024, plusieurs élus de la vallée du Rabodeau dans les Vosges se sont réunis autour de Christophe Strassel, président de la Chambre régionale des comptes Grand Est. Parmi ces élus figuraient Jean-Luc Bévérina, maire de Senones, Jean Hirli, maire de Moyenmoutier, Bertrand Klein, maire de Moussey, et Serge Alem, maire de Ban-de-Sapt. Cette rencontre avait pour objectif principal de nouer un dialogue constructif entre les élus locaux et la Chambre.

Christophe Strassel a souligné l'importance de ce dialogue, qui permet non seulement de comprendre les projets portés par les acteurs locaux, mais également d'identifier les enjeux spécifiques auxquels sont confrontées les collectivités de cette vallée. Cette rencontre était également une occasion pour la Chambre de se présenter sous un jour nouveau en mettant en avant son évolution et ses nouvelles orientations.

Les échanges ont permis de discuter de plusieurs sujets majeurs pour le territoire. Les élus ont d'abord présenté leurs initiatives et projets en cours, offrant ainsi à la Chambre une vue d'ensemble des priorités locales et des besoins spécifiques de la vallée. La rencontre a également été l'occasion de discuter des difficultés propres aux communes concernées, qu'il s'agisse des contraintes financières ou administratives. Un autre sujet clé abordé était l'évolution du paysage intercommunal et les questions de sa gouvernance. Les élus ont partagé leurs expériences et leurs perspectives sur la manière dont les collectivités peuvent mieux collaborer pour optimiser leurs ressources et services.

Enfin, la vallée du Rabodeau abrite un patrimoine monumental important, ce qui constitue un enjeu particulier pour des collectivités de petite taille. Les élus ont présenté les stratégies mises en place pour préserver et entretenir ce patrimoine et fait part de leurs besoins en termes de financement et de soutien technique.



La Chambre au Festival international de géographie

Le 4 octobre 2024, la Chambre régionale des comptes a été retenue pour animer une table-ronde sur le thème « des espaces transfrontaliers de la région Grand Est: un enjeu pour les finances publiques » lors du 35^e Festival International de Géographie (FIG) de Saint-Dié-des-Vosges.

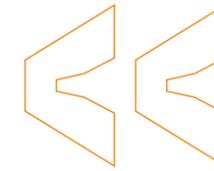
La région Grand Est, qui partage ses frontières avec quatre pays - Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse - est également le lieu de résidence d'environ 200 000 travailleurs transfrontaliers. Cette population, qui a doublé au cours des dernières décennies, continuera à croître rapidement dans les années à venir. Cette augmentation significative de la population transfrontalière contribue activement au développement économique de la région, mais suscite d'importants besoins en termes d'équipements publics. Les besoins tels que les transports, l'éducation et la formation continue sont particulièrement pressants.

Cette dynamique transfrontalière entraîne également des flux d'argent public dans les deux sens. Comme beaucoup de questions de géographie, celle-ci peut être analysée sous l'angle des finances publiques.



Pour animer cette table-ronde, le président Christophe Strassel était entouré d'Olivier Jacquin, sénateur de Meurthe-et-Moselle, Grégory Hamez, géographe, Michel Liebgott, président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et Vivien Heim, directeur régional adjoint INSEE. Ce temps d'échanges a permis de croiser le regard d'une institution comme la CRC avec celui du monde de la recherche et celui d'acteurs publics locaux et nationaux. L'auditoire venu en nombre a également contribué à apporter un éclairage original à cette thématique soulignant ainsi l'importance de cette thématique pour la région Grand Est.

J'espère avoir fait comprendre à l'assistance tout le paradoxe de nos territoires dont les habitants s'enrichissent alors que les collectivités elles s'appauvrissent relativement.



Michel Liebgott

maire de Fameck, président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

La relation entre la Chambre et les élus locaux est un pilier de la bonne administration de nos collectivités. Certes, les inspections et leur rapport peuvent être redoutés car gages de plus ou moins bonne gestion. Le plus souvent, les recommandations sont aussi sources d'inspiration et porteuses d'améliorations. A contrario l'expérience d' élu local peut aussi nourrir la Chambre pour bien cerner le contexte qui pèse sur l'action publique. C'est dans ce cadre que le Président Strassel m'a proposé de participer à la table-ronde lors du FIG.

Chaque jour, 120 000 Français partent travailler au Luxembourg. Les impacts sont lourds: infrastructures de mobilité, pression foncière, besoins en services de proximité, à quoi il faut ajouter une concurrence des salaires touchant nos entreprises et nos services publics dans leur recherche de main d'œuvre, obligeant à l'alignement des salaires.

Nos territoires bénéficient d'une démographie dynamique et d'un pouvoir d'achat plus fort... arguments favorables à la consommation, mais qui poussent aussi les prix vers le haut et creusent la fracture sociale avec des populations précaires déjà présentes dans nos villes pour lesquelles l'emploi au Luxembourg reste inaccessible.

La dynamique luxembourgeoise appelée à durer, nos administrés veulent des réponses, alors que nos ressources sont de plus en plus contraintes. La voie poursuivie est de faire participer le Grand-Duché aux charges qui nous incombent du fait d'un modèle de croissance construit sur le développement du travail frontalier, lui laissant capitaliser des résultats économiques positifs, quand nous devons fiscaliser ces dépenses accrues.

Problématique complexe car la relation entre un État souverain et des collectivités est asymétrique, nécessitant l'intermédiation de l'État Français. Un cadre institutionnel existe: la Conférence Intergouvernementale. Depuis 2019, les collectivités locales y sont associées via le Pôle Métropolitain Frontalier, rassemblant les neuf intercommunalités frontalières du Luxembourg. Des problématiques concrètes ont pu être abordées relevant de l'économie résidentielle: la santé, la petite enfance, notamment. Mais nous n'avons pas encore de résultat probant.

L'expérience de cette table-ronde fut riche, notamment dans le dialogue avec les autres participants et je remercie vivement le Président Strassel pour son invitation. J'espère avoir fait comprendre à l'assistance tout le paradoxe de nos territoires dont les habitants s'enrichissent alors que les collectivités elles s'appauvrissent relativement.

La Chambre à l'écoute des citoyens

À la suite d'une requête déposée sur la plateforme de la Cour des comptes, la Chambre a, pour la première fois, inscrit à son programme annuel de travail, une demande de contrôle émanant de citoyens. Le contrôle retenu et instruit en 2024 portait sur « la politique cyclable mise en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) depuis sa création en 2021 ».



En juin 2023, l'assemblée délibérante de la CeA a adopté un schéma directeur des itinéraires cyclables structurants pour accroître l'utilisation du vélo dans les déplacements quotidiens. Cette initiative s'inscrit dans la continuité d'une tradition cycliste fortement ancrée en Alsace, territoire dont la configuration géographique se révèle particulièrement propice à ce mode de déplacement.

La part modale du vélo en Alsace s'établit à 6 %, un chiffre supérieur à la moyenne nationale, mais inférieur aux objectifs nationaux (9 % en 2024 et 12 % en 2030). Afin de réduire cet écart, la CeA a élaboré une stratégie partenariale impliquant les établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que les associations représen-

tant les usagers cyclistes. Le schéma directeur prévoit une augmentation de 25 % de la longueur du réseau cyclable structurant pour atteindre 1 783 kilomètres d'ici 2030. Ce programme ambitieux comprend l'amélioration qualitative de 127 kilomètres d'itinéraires existants, ainsi que la suppression des discontinuités aux frontières allemande et suisse. Le réseau pourrait être davantage densifié par l'adaptation technique de 1 619 kilomètres de routes départementales.

Sur le plan financier, la CeA a programmé un investissement de 155 millions d'euros à l'horizon 2035, dont 89 millions sont inscrits au plan pluriannuel d'investissement. Un budget annuel de 2 millions d'euros est affecté à l'entretien des infrastructures cyclables. Toutefois, la Chambre a relevé que le rythme des dépenses demeure inférieur aux objectifs, avec approximativement 3 millions d'euros investis annuellement entre 2022 et 2023, contre les 6,3 millions nécessaires pour respecter les engagements. De même, les dépenses d'entretien (0,5 million par an) s'avèrent significativement inférieures aux prévisions.

Pour relever ces défis, la CeA s'est engagée dans un processus d'amélioration de ses dispositifs de suivi, notamment concernant la fréquentation des itinéraires.

La Chambre ouvre ses portes aux lycéens

La Chambre a lancé, courant 2024, un partenariat avec une classe de terminale, option « droit et grands enjeux du monde contemporains », du lycée international des Pontonniers de Strasbourg. Cette « CRC des jeunes » concourt au rapprochement entre la juridiction et les lycéens.



Le premier objectif était de présenter aux lycéens le métier de magistrat financier par une première rencontre qui s'est tenue dans leur classe le 24 février 2024, en présence du président de la Chambre, de deux magistrates, et d'une vérificatrice.

L'équipe de la CRC a proposé à la classe, dans un second temps, un cas pratique de délibéré en s'appuyant sur un rapport de contrôle des comptes et de la gestion. Ce délibéré fictif a eu lieu le 12 avril 2024 dans la salle d'audience de la chambre régionale des comptes. Après un temps de préparation en sous-groupe, encadré par les personnels de la Chambre et un travail d'appropriation en amont réalisé en classe, les élèves sont devenus acteurs du délibéré.

Sous la co-présidence de Christophe Strassel, président de la Chambre et d'Olivier Faron, recteur d'académie, les élèves se sont ainsi prêtés au rôle de rapporteur, de procureur financier exerçant le ministère public près de la Chambre et de membre de la collégialité, à partir d'un rapport synthétique, fictif mais inspiré de situations réelles et de conclusions du ministère public conçues spécifiquement pour l'exercice.

Cette première expérience entre la Chambre et un lycée a permis à cette classe de terminale de découvrir un environnement et des métiers « de l'intérieur » et de comprendre le rôle essentiel d'une juridiction financière. Pour les équipes de la Chambre, le regard neuf porté par les lycéens sur leur travail aura été l'occasion d'interroger les pratiques et la lisibilité des rapports de la Chambre.

Le dialogue de la Chambre avec le monde universitaire

La Chambre à la conférence universitaire territoriale, un pas de plus vers la construction d'une stratégie partagée entre université et territoires.

Christophe Strassel, président de la Chambre a participé à la conférence universitaire territoriale (CUT) du 4 décembre 2024 au domaine de Volkrange (Moselle). Installée en novembre 2021, la CUT constitue l'instance de dialogue privilégiée entre l'université de Lorraine, les collectivités locales sur le territoire duquel elle est implantée, les collectivités partenaires et les instances de l'université. La CUT contribue à la construction d'une stratégie territoriale partagée entre l'université et les territoires.

Fort de son expérience antérieure au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et dans la continuité des travaux conduits en 2024 par la Chambre sur l'accès des jeunes des territoires ruraux à l'enseignement supérieur, objets d'un chapitre dans le rapport public annuel 2025 de la Cour des comptes, le président Christophe Strassel a participé à la première table ronde « Enseignement supérieur et territoires ». En dialogue avec la présidente de l'université, Hélène Boulanger, mais également avec la rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, Véronique Perdereau et François Grosdidier, président de l'association des villes universitaires de France (AVUF), Christophe Strassel a pu évoquer les principales pistes de réflexions pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes géographiquement les plus éloignés des grands centres universitaires.

Cette séquence a été suivie d'une table ronde avec les collectivités parties prenantes et surtout de la signature des quatre premiers schémas de développement universitaires territoriaux (SDUT) qui permettent de fixer les objectifs et les actions qui en découlent en matière d'orientation, de formation, de recherche, d'innovation, de vie universitaire et/ou de liens entre science et société, avec les territoires de Thionville, Bar-le-Duc, Lunéville et Épinal.

La contribution de la Chambre aux réflexions sur l'enseignement supérieur dans le Grand Est représente l'un des axes de travail de la juridiction et s'inscrit également dans une démarche partenariale plus large avec les universités de son territoire. Ainsi, la convention-cadre d'échanges et de coopération signée en avril 2023 entre la Chambre et l'université de Lorraine permet l'organisation de séminaires ou conférences conjointes, l'accueil régulier de stagiaires ou doctorants à la Chambre ou encore l'association de l'université aux travaux d'évaluation de la CRC.

Encore de belles coopérations en perspective !



Nous comptons désormais poursuivre cette collaboration en travaillant sur la mesure de l'empreinte territoriale de l'Université de Lorraine au travers de ses différents campus avancés.

Stéphane Leymarie

Vice-président de l'Université de Lorraine

En tant que vice-président de l'Université de Lorraine en charge de la stratégie territoriale et de la vie institutionnelle, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'apprécier le rôle essentiel joué par la la CRC dans notre écosystème territorial. Institution garante de la transparence et de la bonne gestion des deniers publics, la CRC constitue un pilier fondamental du contrôle démocratique et du bon fonctionnement des collectivités et établissements publics.

Son action ne se limite pas à un simple exercice de vérification comptable. Elle s'inscrit dans une logique d'accompagnement et de conseil, permettant aux acteurs publics de renforcer la qualité de leur gestion et d'optimiser l'usage des ressources. Dans un contexte budgétaire souvent contraint, cette fonction prend une importance particulière, notamment pour les universités, qui doivent concilier autonomie et responsabilité financière.

L'Université de Lorraine, par son ancrage territorial fort et son rôle de moteur de l'innovation, entretient des relations constantes avec l'ensemble des institutions publiques. À ce titre, nous partageons avec la CRC une même exigence de rigueur et d'exemplarité dans la gestion des fonds publics. Nos échanges, toujours constructifs, nous permettent d'améliorer nos pratiques et de renforcer notre engagement en faveur des territoires sur lesquels nous sommes implantés.

Dans cette perspective, nous avons contribué à l'enquête menée par la Chambre et celle de Bourgogne Franche Comté sur l'accès des jeunes des territoires ruraux à l'enseignement supérieur. Les échanges qui en ont découlé nous ont permis d'enrichir notre stratégie territoriale puisque celle-ci vise, grâce à notre maillage territorial, à prévenir les phénomènes d'autocensure et à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur. Nous comptons désormais poursuivre cette collaboration en travaillant sur la mesure de l'empreinte territoriale de l'Université de Lorraine au travers de ses différents campus avancés. À cet égard, l'expertise de la CRC en matière d'évaluation des politiques publiques va nous être extrêmement précieuse.

Enfin, il me semble essentiel de souligner la qualité et le professionnalisme des magistrats et rapporteurs de la CRC, ainsi que la pertinence et la justesse des analyses produites. Leur travail, souvent méconnu du grand public, mérite d'être salué pour son impact réel sur la qualité de la gestion publique.

La Chambre, lieu d'échanges privilégié pour les juridictions financières

En 2024, la Chambre s'est transformée en un espace d'échanges privilégié où les juridictions financières ont pu partager leurs expertises, harmoniser leurs pratiques et renforcer leur coopération.



Le 22 mai 2024, pour la deuxième fois en un an, Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes, accompagné par Hakim Khellaf, secrétaire général adjoint de la Cour des comptes, est venu à la rencontre du personnel de la Chambre.

Ce temps d'échanges a été l'occasion, pour le Premier président, de saluer le travail d'ouverture et de diversification des productions de la juridiction depuis 2023. Il est également revenu sur le caractère stratégique de la mission d'évaluation des politiques publiques que les chambres régionales des comptes partagent avec la Cour. Le Premier

président a noté à cet égard que la CRC Grand Est faisait partie des chambres qui ont été saisies directement par les élus de la région d'une demande d'évaluation de politique publique. Cette évaluation de politique publique, remise au début de l'année 2025, porte sur les principaux aéroports de la région Grand Est.

Le vendredi 28 juin 2024, la Chambre a accueilli Yves Rolland, Rapporteur général de la Cour des comptes, accompagné par Sylvain Maréchal, chargé de mission, pour une journée d'information consacrée principalement aux enjeux attachés à la programmation, à la ligne éditoriale des travaux des juridictions financières et à la coordination du rapport public annuel.

Les échanges ont, notamment, porté sur les perspectives de réforme de la programmation des travaux des juridictions financières afin de la rendre à la fois plus stratégique et plus collective, mais également plus sélective. À cette occasion, le président Christophe Strassel a rappelé combien la méthode choisie en Grand Est était porteuse de sens, tant par la méthode participative adoptée, permettant à tous les magistrats et vérificateurs de proposer des sujets de programmation, que par les thématiques de contrôle retenues (éducation/culture, aménagement du territoire/transport,



santé publique, cohésion sociale, développement durable, régularité), elles-mêmes articulées autour des enjeux structurants de la programmation triennale de la Cour des comptes.

Le 2 juillet 2024, les membres de la 5^e section de la CRC d'Île de France et ceux de la 3^e section de la Chambre se sont retrouvés à Metz pour échanger entre pairs sur leurs pratiques professionnelles et dresser un premier bilan d'une expérimentation de contrôles conduits «en autonomie» par des vérificateurs des deux sections.

La 14 octobre 2024, la chambre régionale des comptes a eu le plaisir d'accueillir l'assemblée générale de la chambre du contentieux de la Cour des comptes. En début de matinée, son président, Jean-Yves Bertucci a rencontré les équipes de contrôle de la CRC pour échanger avec elles au sujet du nouveau régime de responsabilité unifiée des gestionnaires publics. À cette occasion, le président Christophe Strassel a réaffirmé l'intérêt qu'il portait à ce que les travaux de la Chambre nourrissent et contribuent à renforcer la visibilité de la chambre du contentieux.



2 000 visiteurs à la Chambre aux journées du patrimoine

Depuis 2019, l'ouverture des portes de la Chambre régionale des comptes Grand Est pour les Journées Européennes du Patrimoine est devenue un événement très attendu. C'est l'occasion non seulement de mettre en lumière l'environnement patrimonial de la Chambre, mais également de sensibiliser le public aux missions et activités de juridiction.

Les 21 et 22 septembre 2024, près de 2 000 personnes ont été accueillies avec enthousiasme par 47 agents de la Chambre qui se sont mobilisés pour assurer le succès de ces journées. Parmi les visiteurs, 200 enfants ont découvert les métiers de la Chambre grâce à des jeux éducatifs spécialement conçus pour eux.

L'un des moments forts de ces journées a été, comme chaque année, la découverte des deux façades de l'église Saint-Pierre-aux-Nonnains. Cette église, l'une des plus anciennes de France, est visible uniquement depuis la cour intérieure de la Chambre. Ce patrimoine architectural exceptionnel a suscité un grand intérêt parmi les visiteurs, qui ont pu apprécier la richesse historique et culturelle du lieu.



Sylvain Dieudonné
Responsable
des moyens généraux

Après quelques années dans le privé dans divers secteurs d'activité, j'ai décidé de passer un concours au sein du ministère des armées. J'ai ensuite intégré le cercle des officiers de l'armée, à Nancy. À ma demande et après trois années de service, j'ai suivi une formation d'archiviste et suis devenu archiviste au service du commissariat des armées.

En 2016, j'ai saisi l'opportunité d'intégrer la Chambre au moment de la fusion des Chambres de Lorraine Champagne-Ardenne et d'Alsace.

Ces journées ont également été l'occasion de présenter les activités et missions de la Chambre. Le président et le vice-président ont ouvert leurs bureaux pour des moments d'échange privilégiés.

Tout au long du parcours, les visiteurs de tous âges ont pu rencontrer et discuter avec les personnels de la juridiction. Ces échanges ont permis à chacun de découvrir les différents métiers qui composent la Chambre.

Enfin, ces journées ont également permis de présenter la plateforme citoyenne. Cette initiative a suscité un vif intérêt parmi les visiteurs, qui ont déposé une trentaine de propositions.



J'ai exercé les fonctions d'archiviste jusqu'en 2022. Depuis 2023, responsable des moyens généraux.

En qualité de responsable des moyens généraux, je gère, sous couvert du secrétaire général, tous les travaux des bâtiments de la Chambre.

Je gère l'entretien du parc automobile et apporte un soutien aux agents pour leurs besoins matériels quotidiens.

Passionné par la nature et en particulier par la biodiversité, j'ai souhaité me former à l'apiculture.

Souhaitant partager cette passion et faire découvrir cet environnement à mes collègues, j'ai installé les premières ruches à la CRC en 2024 et procédé à l'extraction de la première récolte. Lors des journées du patrimoine 2024, nous avons ouvert le jardin au public et avons pu faire goûter le miel de notre production aux visiteurs.

Les contrôles publiés en 2024

08 Ardennes

- établissement départemental public d'accompagnement médico-social (EDPAMS) Jacques Sourdille
- commune de Charleville-Mézières
- communauté d'agglomération Ardenne Métropole
- parc naturel régional des Ardennes

10 Aube

- communauté de communes Vendevre-Soulaines
- parc naturel régional de la Forêt d'Orient

52 Haute Marne

- centre hospitalier de Chaumont
- centre hospitalier de Langres
- groupement d'intérêt public (GIP) Haute Marne
- commune de Joinville-en-Champagne

54 Meurthe et Moselle

- commune de Malzéville
- établissement public foncier du Grand Est
- commune de Nancy
- métropole du Grand Nancy (2)
- centre hospitalier régional université (CHRU) de Nancy-Brabois

55 Meuse

- centre communal d'action sociale de Verdun
- commune de Commercy



57 Moselle

- commune de Woelfling-lès-Sarreguemines
- centre hospitalier spécialisé (CHS) de Sarreguemines
- société publique locale (SPL) Destination Amnéville
- syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est (SYDEME)
- commune de Florange



67 Bas-Rhin

- communauté de communes du canton d'Erstein
- eurométropole de Strasbourg
- ville de Strasbourg
- commune de Wolfisheim
- parc naturel régional des Vosges du Nord

88 Vosges

- commune de Plombières-les-Bains
- commune de Vittel
- centre hospitalier Émile Durkheim d'Epinal
- communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- centre hospitalier intercommunal Hôpitaux du Massif des Vosges

La Chambre dans les médias

Lorraine
Autour de la table pour mettre l'université au cœur des territoires

Républicain Lorrain
 7 décembre 2024

Florange
La chambre régionale des comptes se penche sur la gestion de la ville

Républicain Lorrain
 8 décembre 2024

La station "ouvrira cet hiver" mais "dans des conditions restreintes"

Vosges Matin
 27 septembre 2024

Grand Est
Un « réservoir de compétences » pour la chambre régionale des comptes

Le premier conseil scientifique attaché à une chambre régionale des comptes a été installé ce vendredi 15 novembre à l'université de Reims-Champagne-Ardenne. Un réservoir de compétences issu de toutes les universités du Grand Est.

Républicain Lorrain
 18 novembre 2024

Républicain Lorrain
 7 novembre 2024

Grand Est
Chambre régionale des comptes : le pouvoir de faire savoir

À la faveur de l'audience solennelle d'installation d'un nouveau magistrat, le président de la chambre régionale des comptes du Grand Est, Christophe Strassel a saisi l'occasion pour dresser le portrait d'une institution en pleine évolution, dans ses missions comme dans son positionnement dans l'espace public.



Didier Simonin vient de passer de l'autre côté du miroir. Hier, cet administrateur territorial qui exerçait jusqu'à il y a peu les fonctions de directeur des Finances et du Budget au

plus avec des moyens inchangés. L'évolution de notre environnement, qui s'apparente à celle d'un tiers de siècle pour les collectivités publiques, impose nos missions, vers conseil notamment.

Parole crédible
 Un changement de compagnie également plus grande visibilité, dans l'espace public. Ainsi, a souligné le président Christophe Strassel, « si nous n'avons pas de pouvoir, nous avons en revanche

Communauté de communes du canton d'Erstein

Chambre régionale des comptes : neuf rappels, trois recommandations

La chambre régionale des comptes a remis son rapport définitif du contrôle de l'intercommunalité sur les exercices de 2017 à 2022, qui correspondent aux cinq premières années de la collectivité (regroupement des intercommunalités du Pays d'Erstein, de Benfeld et environs et du Rhin).

DNA
 23 février 2024

La semaine
 5 septembre 2024

CHRISTOPHE STRASSEL
« Le grand public peut prendre une part active dans la construction de notre politique de contrôle »

Depuis lundi 2 septembre, la **PLATEFORME DE PARTICIPATION CITOYENNE** de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes est en ligne. Pendant **UN MOIS**, les citoyens peuvent y déposer des **PROPOSITIONS DE THÈMES DE CONTRÔLE ET D'ENQUÊTE** pour les juridictions financières.

Vosges Matin
 21 juin 2024

Plombières-les-Bains
La chambre des comptes émet ses recommandations

« On a commencé à travailler »

La chambre a formulé plusieurs rappels du droit (contrats de pôle, décompte du temps de travail, mise en place de l'organisation de la permanence des soins...). Elle recommande d'élaborer un schéma directeur immobilier en lien avec le futur projet d'établissement et conforme au plan global de financement pluriannuel. « On a commencé à travailler avec les syndicats (sur la rémunération des gardes et des astreintes qui ne respecterait pas les montants fixés, sur le temps de travail additionnel jugé insuffisamment encadré, souligne David Suck).

Républicain Lorrain
 18 août 2024

Sarreguemines
Le CHS passé à la loupe de la chambre régionale des comptes

Hôpitaux de Chaumont et Langres : « activité en baisse » et « fusion souhaitable »

L'écho des Vosges
 17 octobre 2024

SANTÉ. Deux rapports viennent d'être rendus par la Chambre régionale des comptes concernant le centre hospitalier de Chaumont et Langres. Ils mettent en exergue une baisse d'activité

Centre hospitalier Emile-Durkheim : La chambre régionale des comptes pointe la dégradation de la situation financière

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est a contrôlé les comptes et la gestion du centre hospitalier Émile Durkheim d'Épinal sur la période 2018-2023

JHM Quotidien
 5 octobre 2024

Directeur de la publication :
Christophe Strassel

Coordination éditoriale / rédaction :
Philippe Buzzi
Sandrine Bret-Maleyre
Patrick Gratesac
Sandrine Rebêche

Conception graphique et réalisation :
WAS•IS•DAS Janine Schlimpert / Dylan Nowak

Crédits photos :
© CRC sauf :
p. 2 Collectivité européenne d'Alsace
pp. 2 / 40 Adobe Stock
pp. 4 / 5 Cour des comptes
p. 18 CHRU de Nancy
p. 19 CHRU de Nancy
p. 28 Université de Lorraine
p. 29 Communauté d'agglomération de Chaumont
p. 31 Cour des comptes de la Sarre
p. 38 Commune de Charleville-Mézières
p. 43 Région Grand Est
p. 45 Préfecture de la Marne
p. 49 Commune de Fameck
p. 50 Collectivité européenne d'Alsace
p. 53 Université de Lorraine
p. 57 Parc naturel régional des Ardennes

Impression :
Lorraine Graphic

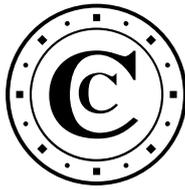


Tous droits réservés.
Avril 2025

Photo de couverture :
Charleville-Mézières, place Ducale
Crédit photo: Ville de Charleville-Mézières

*Suivez l'actualité
de la Chambre :*





*La société a le droit
de demander compte
à tout agent public
de son administration*

Retrouvez les productions
de la Chambre sur
www.ccomptes.fr/fr/crc-grand-est



Chambre régionale des comptes
Grand Est
3 – 5, rue de la Citadelle
57 000 Metz